

- 2022 -
ROB

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**



**Présentation en séance du
Conseil Communautaire du 10 mars 2022**

PREAMBULE

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation des Orientations Budgétaires de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (C.C.R.M.M.) intervient dans un délai de deux mois précédent l'examen du Budget Primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 modifie les conditions de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire puisqu'il doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG doit présenter un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ainsi que sur la structure de la dette).

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote et qui est ensuite transmise au représentant de l'Etat et aux Communes membres de la C.C.R.M.M. dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Conseil Communautaire.

Sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté, le débat permettra à l'assemblée délibérante de discuter des Orientations Budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 sera débattu au Conseil Communautaire du **10 mars 2022**.

Le vote du budget primitif est programmé à la séance du 30 mars 2022. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon le débat d'orientation budgétaires.

Le ROB tient compte du contexte économique national et des orientations connues de la loi de Finances pour 2022 ainsi que de la situation financière locale. Dans un souci de meilleure compréhension, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte général (international, national, collectivité et PLF 2022),
- La situation et orientation budgétaire de la collectivité
- les perspectives d'évolution

Les orientations pour 2022 s'inscrivent dans la continuité du budget 2021.

La devise reste la même : *«Accompagner les Communes, Agir pour la qualité de vie »*.

Table des matières

PREAMBULE	1
CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour 2022 :	7
LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2022 :	11
SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	13
I. BUDGET PRINCIPAL	15
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
1. Recettes de fonctionnement	15
1.1. LA FISCALITE.....	15
a. Evolution des taux.....	15
b. Evolution des bases.....	15
c. Evolution des produits	16
1.2. LES CONCOURS DE L'ÉTAT	16
1.3. LES PRODUITS DES SERVICES.....	17
1.4. LES TARIFS.....	17
➤AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGES	17
➤ENTREES PISCINES	18
➤TRANSPORT A LA DEMANDE	19
➤TAXE DE SEJOUR	19
➤BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	20
1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT	20
2. Dépenses de fonctionnement	21
2.1. DEPENSES DE PERSONNEL	21
a. Evolution des charges de personnel.....	21
b. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.....	23
c. Les avantages en nature :.....	23
d. Le temps de travail	23
e. Rapport égalité Hommes Femmes	24
f. Rémunérations	24
g. Déroulement de carrière 2021	25
2.2. LES ELUS	25
2.3. SUBVENTIONS VERSEES.....	25
2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT.....	26
3. Bilan	27
3.1. L'ÉPARGNE DE LA CC (BUDGET PRINCIPAL).....	27
3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT	30
3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION	32
2021 SECTION D'INVESTISSEMENT	42
1. Dette	42

2.	Recettes d'investissement	42
3.	Dépenses d'investissement	43
4.	Les prévisions 2022 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2022 l'ensemble des projets inscrits	44
II.	LES BUDGET ANNEXES	45
A.	BUDGET ZONES D'ACTIVITES	45
1.1.	LA DETTE :	45
1.2.	LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2021	45
1.3.	LA STRUCTURE GENERALE DE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » 2022	45
B.	BUDGET ASSAINISSEMENT	47
1.	SITUATION BUDGETAIRE	47
1.1.	LA DETTE	47
1.2.	L'EPARGNE	48
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
1.4.	LES RESULTATS	49
2.	LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022	49
3.	PROJECTION PREVISIONNELLE 2022 2022	50
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2022 – 2026 : PLUS DE 13.000.000 €	50
3.2.	LES TARIFS	51
C.	BUDGET EAU	52
1.	SITUATION BUDGETAIRE	52
1.1.	LA DETTE	52
1.2.	L'EPARGNE	52
1.3.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53
1.4.	LES RESULTATS	53
2.	LA STRUCTURE DU BUDGET ANNEXE EAU 2022	54
3.	PROJECTION PREVISIONNELLE 2022 2026	55
3.1.	PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2022 -2026 : 10 000 000 €	55
3.2.	LES TARIFS	55
D.	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	56
III.	PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE	57
A.	LES ORIENTATIONS 2022	57
B.	PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	57
C.	PROJECTION PLURIANNUELLE 2022 – 2026	58
D.	PERSPECTIVES	59

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Sources : projet de la loi de finances pour 2022, dossier de presse PLF 2022 portant présentation générale du PLF.

Perspective de l'économie mondiale 2022 : une reprise de la croissance possible

La crise sanitaire du COVID-19 complètement inédite a touché de plein fouet les pays du monde entier depuis la fin de l'exercice 2019. Cette crise a entraîné une dépression économique sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Après avoir connu des années 2019 et 2020 difficiles avec la pandémie, la reprise économique mondiale semble reprendre vigoureusement. Néanmoins, la croissance est très inégalitaire. Certains pays doivent faire face à la durabilité des conséquences de la COVID-19 sur leurs économies nationales alors que d'autres constatent une croissance qui repart à la hausse en 2021 et qui se prolongera en 2022.

Selon le rapport économique, social et financier (RESF) publié en octobre 2021, après un repli sans précédent de l'activité mondiale en 2020, celle-ci devrait rebondir fortement en 2021 et progresser encore vivement en 2022, pour retrouver à terme son niveau de 2019 avant l'éclatement de la crise sanitaire. Après la chute observée en 2020 (- 3,3 %), la croissance mondiale est donc estimée à + 6,0 % en 2021 et + 4,5 en 2022. Néanmoins, des aléas importants, sanitaires et économiques, entourent ces prévisions, à la hausse comme à la baisse. L'activité reste fortement tributaire de l'évolution sanitaire et des mesures prophylactiques. Elles sont encore plus incertaines dans les économies émergentes, où la couverture vaccinale est réduite par rapport aux pays avancés.

- LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, EUROPEEN ET NATIONAL

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %. *Source : Support DOB Caisse d'Epargne*

- LE CONTEXTE NATIONAL :

Pour la France, de 2016 à 2019, le PIB a évolué de +1,1% à +2,3%.

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur, portant le PIB à une baisse de -8%.

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a eu pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise.

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé, constituant ainsi le principal moteur de la croissance. L'investissement est resté stable en raison

des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées, alors que les importations sont restées stables.
Source : Support DOB Caisse d'Épargne

Pour 2022, l'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de taux favorable.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Les prévisions réalisées pour l'année 2022, notamment établies sur l'évolution du coût des énergies, conduisent à +2.5% en fin d'année 2021 pour se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022.

Les projections pour 2022 portent sur la reprise des investissements jusqu'au niveau avant crise, notamment soutenu par le domaine numérique.

Les inconnues sont toutefois nombreuses :

- l'évolution de l'épidémie (et de la vaccination),
- les changements de comportements des consommateurs,
- les tensions mondiales sur les approvisionnements,
- l'évolution du coût des énergies,
- les difficultés d'adéquation sur l'emploi des salariés.

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation. Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires. La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarif va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Ainsi, les projets portés par les collectivités : travaux, entretien des bâtiments pèseront plus lourdement sur le budget des collectivités.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

Cependant l'invasion récente de l'Ukraine intervient à un moment délicat pour l'économie mondiale, qui commençait à peine à se remettre des ravages du Covid-19. La guerre enclenchée par la Russie pourrait avoir des conséquences économiques considérables, alors que les marchés financiers s'effondrent et que le prix du pétrole s'envole

Principales hypothèses macro-économiques associées à la LF 2022 :

Sources : Présentation Générale du PLF pour 2022

Dès le début de la crise liée à la Covid 19, l'Etat a engagé des dépenses d'urgence et de soutien massives. Il s'agissait à la fois de renforcer les capacités de lutte contre l'épidémie et de protéger « quoi qu'il en coûte » les entreprises et les ménages des dommages économiques et sociaux causés par les restrictions sanitaires. Ces actions, conjuguées à la perte de recettes induite par le ralentissement de l'activité, ont eu un impact massif sur le solde public en 2020 et 2021.

Déployée en coordination avec nos partenaires européens, cette stratégie a permis de contenir le recul de l'activité et son impact sur les dépenses sociales, tout en préservant la capacité de reprise en sortie de crise. Ces mesures de soutien d'urgence ayant produit leurs effets et démontré leur efficacité économique, elles ont vocation à s'éteindre progressivement avec la levée des restrictions sanitaires : l'absence de dépenses en 2022 sur les principaux outils de réponse à l'urgence (activité partielle exceptionnelle, fonds de solidarité) contribue de façon significative à la résorption du déficit public en 2022.

Pour stimuler la croissance et l'emploi, pour retrouver au plus vite un niveau d'activité similaire à celui d'avant crise tout en transformant le tissu productif pour le rendre plus vert, plus compétitif et plus solidaire, le plan France Relance, d'un montant de 100 Md€ a été déployé dès l'été 2020. Sa mise en œuvre est concentrée en 2021, avec un objectif d'engagement de 70% du plan d'ici la fin de l'année ; elle se poursuivra en 2022, année à l'issue de laquelle l'essentiel des dépenses aura été réalisé.

Au total, si l'impact des mesures d'urgence sur le solde public a été majeur, à hauteur de 69,7 Md€ en 2020 et 63,7 Md€ en 2021 auxquels s'ajoute le plan de relance pour un impact sur le solde de 21,7 Md€ en 2021, le projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes.

LE PLF 2022 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE REPRISE ECONOMIQUE, QUI PERMET D'ENVISAGER UN RETABLISSEMENT PROGRESSIF DES FINANCES PUBLIQUES.

- Une baisse du déficit engagé dès 2021, amplifiée en 2022

Le déficit public a fortement augmenté en 2020, passant de -3,1% en 2019 à -9,1% en 2020 et -8,4% estimé en 2021, en raison d'importantes mesures de soutien des ménages auxquelles s'ajoutent les moindres recettes fiscales et sociales liées à la réduction de l'activité économique.

Après le niveau inédit de 9,1 % du PIB en 2020, le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4 % du PIB en raison du rebond de l'activité. Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance.

En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, **le déficit public serait quasiment réduit de moitié**. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

L'épidémie de Covid-19 a par ailleurs conduit le Gouvernement à recourir à l'endettement pour amortir l'impact économique de la crise sanitaire.

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2022 pour atteindre 114 % du PIB.

En % du PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,3 %	-3 %	-9,1 %	-8,4 %	-4,8%
Dettes publiques	98.4 %	98.1 %	115 %	116,2 %	114%

- Poursuite de la baisse du taux de prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires continuerait à décroître, passant de 44,5 % du PIB en 2020 à 43,7% en 2021 puis 43,5% en 2022, grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages, qui demeurent l'un des marqueurs du quinquennat.

En % du PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de prélèvements obligatoires	44,7 %	43,8 %	44,5 %	43,7 %	43,5 %

- Un redressement des finances publiques affiche

Après une dynamique en 2020 et 2021 principalement portée par les mesures de soutien, le taux de croissance des dépenses publiques à champ courant en volume (hors crédit d'impôt) évoluerait de +3,4% en 2021 à une baisse de -3,5% en 2022, permettant d'enclencher la normalisation progressive de la trajectoire des dépenses publiques. Hors soutien d'urgence et de relance, les dépenses à champ constant augmenteraient en 2022 de +2,3% en valeur et de +0,8% en volume, soit une dynamique comparable au rythme enregistré en moyenne en 2018- 2019, et inférieure à la dynamique moyenne observée entre 2007 et 2017.

En % du PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Croissance volume de la dépense publique	-0,9 %	1,9 %	6,6 %	3,4 %	-3,5 %
Taux de dépenses publiques	54 %	53,8 %	60,8 %	59,9 %	55,6 %

Chiffres clés - Hypothèses macroéconomiques retenues pour 2022 :

- Hausse du PIB : **6 %**
 - Inflation : **1,5 %**
 - Dette publique : **114 %** du PIB
 - Taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 : **43,5 %** du PIB
 - Hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2022 : **-3,5 %**
 - Hypothèse de déficit public pour 2020 : **4,8 %**
-
- Evolution de la TVA en 2022 : +5,9 % par rapport à 2021
 - Taux de croissance des prix à la consommation : +2.2% en 2021

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022 :

Le budget 2022 poursuit la mise en oeuvre du Plan de relance, avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Pour rappel le plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros a été déployé par l'Etat autour de 3 axes principaux ; l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan propose des mesures à destination de tous (particuliers, entreprises, collectivités).

Il comporte, selon le gouvernement, trois objectifs principaux :

- (1) sortir de l'état d'urgence et préparer l'avenir, en poursuivant la mise en œuvre du plan France Relance,
- (2) tendre « vers une économie plus verte et plus durable », avec notamment la reconduction du dispositif MaPrimeRénov', favorisant la rénovation énergétique du secteur résidentiel ainsi que le soutien au transport ferroviaire avec la mobilisation de 4,7 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance et la seconde étape de la reprise de dette de SNCF Réseau, à hauteur de 10 milliards d'euros,
- (3) poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat, parmi lesquelles figurent la revalorisation des personnels de l'éducation et la concrétisation des conclusions du « Grenelle de l'éducation », la poursuite de la mise en œuvre du plan « 1 jeune 1 solution » (une enveloppe budgétaire de 550 millions d'euros est prévue pour les contrats engagement jeunes) et la poursuite du dispositif d'activité partielle de longue durée.

↳ Les principales dispositions de la loi de Finances concernant les collectivités locales :

La projet de loi de finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Le contexte global reste marqué par l'action volontaire du gouvernement pour soutenir la relance.

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES : RAPPEL

La suppression progressive de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés va se poursuivre. Pour rappel, une réforme a été engagée pour supprimer la taxe d'habitation portant sur la résidence principale. Depuis 2020, 80% des ménages les plus modestes qui s'en acquittaient n'en sont plus redevables. Il reste donc les 20% plus aisés. En 2021, ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30%. En 2022, ils auront droit à un dégrèvement de 65%. Le coût de cette mesure est estimé à 2,9 milliards en 2022. L'impôt local sera définitivement supprimé en 2023.

Le montant de la fraction de TVA versée en 2022 aux EPCI en remplacement de la recette dépendra de l'évolution de la TVA nette nationale entre 2021 et 2022. Le PLF pour 2022 prévoit 5,1 milliards d'euros en 2022 par rapport à la prévision corrigée de 2021 soit une évolution de + 5 5 %.

REDUCTION DE LA FISCALITE ECONOMIQUE

Elle est inscrite dans la logique du plan de Relance (20 Mds € en 2 ans).

- **Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).**
- **Réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE)** et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Cette mesure sera compensée pour les EPCI sur un prélèvement des recettes de l'Etat correspondant au montant annuel de la réduction des bases multiplié par le taux 2020.
- **Abaissement de 3 % à 2 % du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET)** en fonction de la valeur ajoutée.

Cette baisse des impôts de production est pérenne.

LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES POUR 2022

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient d'actualisation des bases d'imposition n'est plus déterminé en loi de finances mais à partir de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre le mois de novembre de l'année N-1 et celui de l'année N-2. Après publication de l'IPCH de novembre 2021, le coefficient d'actualisation s'élève à 1,034 pour 2022, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages (taxes foncières - TEOM - TH sur les résidences secondaires) de 3,4 %.

Toutefois, depuis 2019 la revalorisation forfaitaire ne s'applique plus sur les locaux professionnels et commerciaux, dont l'évolution tarifaire est désormais liée à celle des loyers de ces locaux dans chaque département.

REFORME DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES

La réforme devrait aboutir à l'horizon 2026

L'ETAT AUGMENTE SON CONCOURS AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 527 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021

↳ **La part de TVA affectée aux EPCI** en remplacement de la taxe d'habitation pour les résidences principales est fixée à 7.530 M€.

↳ Le maintien d'un soutien à l'investissement local se traduit par une inscription de 1.046 milliard d'euros pour la **DETR**. Cette dotation vise à subventionner des projets d'investissement portés par des communes et groupements de communes situés essentiellement en milieu rural, selon des priorités définies par une commission d'élus, qui dispose en outre de pouvoirs consultatifs sur les projets pour lesquels le préfet propose une subvention d'un montant supérieur à 100 000 euros.

↳ **La dotation de soutien à l'investissement local** augmente et est fixée à 907 millions d'euros pour 570 millions d'euros en 2021.

Cette dotation vise à financer des projets s'inscrivant dans les grandes priorités d'investissement fixées à l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales (CGCT) (transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile...) ainsi que des investissements s'inscrivant dans le cadre des contrats de ruralité.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

↳ Variables d'ajustement

En 2022, le montant de la minoration des variables d'ajustement atteint 51 M€ stable par rapport à 2021. Les minoration portent sur les parts régionales de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ;

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Son montant global est fixé à 26,798 milliards d'euros, stable par rapport à 2021 (26.758 Md€).

La dotation d'intercommunalité augmentera de 30 millions d'euros (ce qui correspond à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019).

La **dotation de compensation** subira quant à elle une diminution de 2,05 %. Cependant comme les années antérieures, le financement des nouveaux besoins reste assuré par les collectivités au travers des variables d'ajustements. Cette fois-ci, le bloc communal sera épargné et uniquement les Régions seront impactées au travers de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Pour la Communauté de Communes, la DGF est depuis 2019 positive.

La Contribution au Redressement des Finances Publiques devrait rester figée au niveau de 2018 à 85.957 €.

CHIFFRES 2021 CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	275 644 €
PRELEVEMENT SUR FISCALITE – CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FP	- 85.957 €
DOTATION DE COMPENSATION	88 048 €
POTENTIEL FISCAL PAR POPULATION DGF	276,74
CIF	0,232858

UNE STABILISATION DE LA PEREQUATION HORIZONTALE

Il assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. La loi de finances 2018 en a fixé définitivement le montant à 1 Md€. Cependant le plafonnement pour les contributeurs a été rehaussé de 0.5%, soit 14 % des ressources fiscales (13.5% en 2018) en 2020. Cette mesure a pour objectif de permettre la poursuite de la hausse de la contribution de Paris mais aussi celle des territoires dits « riches ».

Le PLF 2022 maintient l'enveloppe **du FPIC** à son niveau de 2019.

D'AUTRES MESURES EN SUSPENS

Autorisation d'une réforme par voie d'ordonnance du régime de la responsabilité des gestionnaires publics

Ce projet de budget autorise le gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de la **responsabilité des gestionnaires publics**. Un nouveau régime unifié de responsabilité financière applicable à l'ensemble des agents publics est prévu pour le 1er janvier 2023, mais ne remettra pas en cause le principe cardinal de séparation fonctionnelle entre les ordonnateurs et les comptables.

La relance de la construction de logements sociaux devrait entraîner des amendements gouvernementaux. Il devrait être proposé la compensation intégrale aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) lors de la construction de HLM, sur une période de 10 ans, car depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes sont désincitées à se lancer dans ce type de projets, faute de retombées fiscales.

Pas de réforme de l'IFER

Lors de la présentation du PLF 2022, le gouvernement a enterré la possible réforme de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur les antennes relais de téléphonie mobile, qui était annoncée.

LOI DE FINANCES 2022 : DEUX MESURES IMPORTANTES POUR LES INTERCOMMUNALITES

LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE PAR LES COMMUNES AUX EPCI POUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS QU'ILS REALISENT (ART. 109)

La loi de finances pour 2022 **impose aux communes ayant institué une taxe d'aménagement d'en reverser une fraction à leur intercommunalité.**

L'article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoit la réversion de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités.

Auparavant, le reversement était une possibilité mais désormais, il devient une obligation. Les communes et les structures intercommunales devront néanmoins s'accorder sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences et prendre des délibérations concordantes.

Pour rappel, ce mécanisme de réversion obligatoire au profit des communes était déjà institué lorsque la taxe d'aménagement était perçue par l'intercommunalité.

Cette disposition est **d'application immédiate**, pour les permis de construire (d'aménager et de déclaration préalable de travaux) qui seront déposés à partir du 1^{er} janvier 2022.

EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation :

L'article 194 de la loi de finances pour 2022 poursuit le travail de réforme des indicateurs financiers entamée en 2021. La dernière loi de finances tirait les conséquences de la réforme de la fiscalité locale, à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais aussi la réduction par deux des valeurs locatives des locaux industriels. Cette modification du panier de ressources des collectivités rendait nécessaire une adaptation des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale) utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation.

La Réforme des indicateurs financiers prévoit :

- ♣ l'intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal
- ♣ la simplification du calcul de l'effort fiscal, en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation. Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les communes, un système de lissage (fraction de correction) de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

LES MESURES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES 2022 :

MESURES GENERALES :

- Le **SMIC est revalorisé** au 1er janvier de 0,9 %. Le SMIC horaire brut passe à 10,57 euros. Le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, s'élève à 1603 euros (1269 euros net par mois).
- L'**indice minimum de traitement dans la fonction publique** est porté à 343 points, soit 1607,31 euros bruts mensuels (décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021).
- Gel du point d'indice de la FP valeur de l'indice 100 : 56,2323 € – valeur inchangée depuis le 01/02/2017
- Les charges patronales seraient stables.
- **Catégories C.** Au 1er janvier, un coup de pouce salarial est accordé aux agents de catégorie C en début de carrière et aux premiers échelons (via des reclassements indiciaires pour les premiers, et une accélération du déroulé de carrière pour les seconds). Ces agents bénéficieront également d'une bonification d'ancienneté d'un an.
- **Majoration de la cotisation annuelle versée par les collectivités territoriales au CNFPT** pour lui permettre de prendre en charge l'intégralité (et non plus 50%) des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales.
- **Indemnité inflation.** Les employeurs territoriaux doivent verser une indemnité de 100 euros à tous leurs agents (fonctionnaires et contractuels) ayant perçu un revenu jusqu'à 26 000 euros brut sur la période du 1er janvier au 31 octobre 2021. Cette indemnité doit être versée avant le 28 février. Elle doit aider les agents à faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants.

MESURES CATEGORIELLES :

En 2022, la réforme de la fonction publique se poursuit avec l'entrée en vigueur d'un certain nombre de textes prévus par la loi du 6 août 2019. S'y ajoutent des mesures salariales liées au contexte sanitaire et social.

Election professionnelle La préparation des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022. La création de nouvelles instances doit être appréhendée dès ce premier semestre, le comité social territorial remplaçant les comités techniques et les comités d'hygiène et de sécurité en 2023.

Apprentissage. Mise en place de la nouvelle «taxe apprentissage ». Cette cotisation annuelle plafonnée permet de mutualiser les coûts et donc de faciliter le recours aux apprentis dans les collectivités de toute taille.

Jour de carence. En raison de la crise sanitaire, le jour de carence dans la fonction publique pour les agents testés positifs au Covid-19 reste suspendu jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022.

Instances médicales. Le conseil médical remplace, à partir du 1er février, les comités médicaux et commissions de réforme (art. 2 de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique). Cette instance médicale unique aura compétence en matière de congés pour raisons de santé et de congé pour invalidité temporaire imputable au service.

Code de la fonction publique. Créé à droit constant, le Code de la fonction publique entrera en vigueur le 1er mars. La partie législative rassemble les quatre lois statutaires historiques de 1983, 1984 et 1986, et des dispositions plus récentes. Elle reprend, dans le cadre d'un plan thématique, le droit applicable aux trois versants de la fonction publique, fusionnant les dispositions lorsqu'elles sont identiques et maintenant les spécificités de chacun des versants lorsqu'elles existent. Sont regroupés dans le nouveau code les droits et devoirs des employeurs et des agents publics, ainsi que les protections dont ils bénéficient dans le cadre de leurs fonctions.

Lignes directrices de gestion. Un bilan de la mise en oeuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels doit être établi chaque année, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport social unique. Il doit être présenté au comité technique.

Violences. Les collectivités doivent avoir un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes (art. 80 de la loi du 6 août 2019). Le plan d'action égalité

professionnelle inclut des actions pour lutter contre les violences. Chaque année est présenté un état des lieux (cf point ci-dessus sur le plan d'action égalité professionnelle femmes – hommes).

Egalité professionnelle femmes – hommes.

- **Fonds égalité professionnelle.** Ce fonds aide financièrement les projets visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est étendu cette année aux collectivités. La date limite pour les réponses à l'appel à projets 2022 est fixée au 11 février 2022. Le dépôt des dossiers se fait sur la plateforme « Démarches simplifiées ».
- **L'état de mise en œuvre du plan d'action** incluant la promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes, obligatoire dans les collectivités et EPCI de plus de 20000 habitants, doit être présenté chaque année aux représentants du personnel (comité technique cette année).

Protection sociale complémentaire. Les collectivités doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance). Elles ont jusqu'au 17 février 2022 au plus tard pour le faire (article 4 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021). Les employeurs territoriaux devront prendre en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret, une partie du coût de cette PSC : au moins 20 % pour la prévoyance (risques d'incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès) au plus tard le 1er janvier 2025 ; au moins 50 % pour la santé (maladie, maternité, accident) au plus tard au 1er janvier 2026.

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

18 communes – 41 046 habitants au 1^{er} janvier 2022 (40 935 au 1^{er} janvier 2021) soit +111 habitants.

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2022 s'inscrit dans un contexte rendu particulier par les incertitudes qui demeurent quant à la stabilisation de la situation sanitaire.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les mesures de confinements, et ses conséquences économiques ont directement impacté les recettes de la Communauté de Communes :

- la fermeture des piscines les restrictions a généré d'importantes baisses des recettes tarifaires,
- le service du transport à la demande a subi d'importante perte de fréquentation ,
- l'activité touristique réduite a eu pour effet une réduction de la perception de la taxe de séjour
- des charges supplémentaires ont été supportées par la Communauté de communes

D'autres conséquences sur les ressources des collectivités, leur dynamisme et leur lisibilité ont également été constatées en 2021 (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, baisse de la cotisation foncière des entreprises compensée par des allocations compensatrices...).

En effet, l'affectation par l'Etat d'une part de la TVA pour compenser la perte de la taxe d'habitation des résidences principales ne permet pas d'envisager l'avenir sereinement. Cette recette est sujette à des variations liées au niveau de consommation.

De plus, la CCRMM ne dispose d'aucun pouvoir de taux sur cette taxe. Si l'Etat garantit aux EPCI une recette minimale égale au produit de THP 2020 en cas de baisse de la TVA, le retour sur la dynamique de cette taxe dans nos budgets n'est pas fixé.

Le montant des compensations versées par l'Etat au titre de la diminution des bases des locaux industriels n'est pas assuré sur les années prochaines (dynamique, future variable d'ajustement...).

Les budgets locaux sont donc marqués par des incertitudes structurantes alors même que les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels et de première ligne dans l'accompagnement de l'économie, du territoire et des habitants et de la relance économique.

Cependant le budget de la CCRMM présente une situation saine caractérisée par la préservation de l'épargne disponible pour des projets d'investissement importants en voie d'aboutir, la poursuite de la politique de stabilité des taux d'imposition dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression de la taxe d'habitation, le maintien des tarifs des services publics sur le budget principal, une gestion maîtrisée des charges de fonctionnement et toujours la volonté de renforcer graduellement la mutualisation.

Suite à un report des principaux projets d'investissement inscrits depuis 2019, l'excédent reporté permettra de financer une grande partie du programme d'investissement 2021-2026, probablement avec un recours marginal à l'emprunt.

Cette année encore, les orientations budgétaires 2022 traduisent toujours la même volonté de la CCRMM de maintenir une solide capacité financière d'actions dans une trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de soutien à l'investissement favorable à l'économie et à l'attractivité du territoire.

Le fil conducteur des orientations budgétaires s'inscrit, à l'instar des années précédentes, dans un projet de territoire permettant de renforcer la dynamique et la cohésion de notre espace, de se doter d'équipements performants et modernes pour des services publics efficaces, de s'inscrire dans la modernité et de prendre en main notre avenir

Les investissements programmés dans le budget 2022 répondent dans la continuité du budget 2021, au projet de territoire avec la volonté :

- De moderniser ses équipements : Etudes construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG ;
- De soutenir les communes : équipement de la banque de matériel intercommunale, participation à l'aménagement numérique du territoire ;
- D'agir pour le développement économique du territoire en poursuivant le développement des zones d'activités économiques ;

- De préserver l'environnement, par l'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire, par le développement et l'entretien des réseaux d'assainissement, des stations d'épurations et des réseaux d'eau, par la poursuite du développement des pistes cyclables,
- Développer l'activité touristique du territoire : Achat du Fort de MUTZIG, création d'aires de camping-cars....
- Soutenir les services à la personne dans le domaine de la petite enfance : RAM,
- Poursuivre la mutualisation des achats,
- Gérer les eaux pluviales.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2022 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 17^{ème} année consécutive**
- **La solidarité budgétaire**
- **Des interrogations, cependant quant au maintien de la maîtrise des charges de fonctionnement**
- **Le développement des compétences en matière de transition écologique**

I. BUDGET PRINCIPAL

Le résultat budgétaire prévisionnel de l'exercice s'élève à 12 393 451,98 €.

	2018	2019	2020	2021
RF	6 118 785,05	8 165 753,17	9 056 745,31	1 846 391,87
RI	128 314,41	- 1 004 837,21	604 655,37	10 547 060,11
RESULTAT	6 247 099,46	7 160 915,96	9 661 400,68	12 393 451,98

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes de fonctionnement

1.1. LA FISCALITE

2022 : Poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales : L'impôt est nationalisé et perçu par l'Etat. Pour les EPCI à fiscalité propre, la perte de ressources est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence d'une fraction de TVA.

a. Evolution des taux

LIBELLE	TAUX					
	2018	2019	2020	2021	2022	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	3,84	3,84				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0,00%

Les taux des différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2005.

Les taux de taxe d'Habitation sont figés depuis 2020.

b. Evolution des bases

LIBELLE	BASES					
	2018	2019	2020	2021 PREV	2022 PREV.	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	49 832 996	51 198 026	52 199 000	-	-	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	57 845 680	60 232 729	63 098 145	54 540 000	55 358 100	1,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 067 285	1 090 265	1 101 730	1 104 000	1 120 560	1,50%
Cotisation Foncière des Entreprises	29 209 519	30 082 812	32 736 429	21 475 000	21 797 125	1,50%
Fiscalité professionnelle de zone	3 010 177	3 119 048	3 162 303	2 281 000	2 315 215	1,50%
TOTAL	140 965 657	145 722 880	152 297 607	79 400 000	80 591 000	1,50%

2022 : Revalorisation des bases d'imposition prévisionnelle :

- locaux industriels, propriétés non bâties, locaux d'habitation (sauf TH RP*) : 1,034
- locaux professionnels révisés : actualisation de la grille départementale des tarifs catégoriels d'après les loyers collectés
- bases minimum CFE (à défaut de nouvelle délibération) : 1,015

* TH des résidences principales : les abattements, bases brutes d'imposition et valeur locative moyenne sont figés à leur valeur de 2020 pour 2021 et 2022

Les incertitudes actuelles invitent à une grande prudence.

c. Evolution des produits

LIBELLE	PRODUITS					
	2018	2019	2020	2021	2022 prév	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	1 913 587	1 966 006	2 004 442	42 227	42 200	0%
Compensation TVA				1 993 299	1 993 300	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 081 714	1 126 925	1 179 935	1 023 433	1 035 196	-13%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72 042	73 592	74 367	74 433	75 638	0%
TOTAL RESSOURCES TH & TF	3 067 343	3 166 523	3 258 744	3 133 392	3 146 334	-4%
Cotisation Foncière des Entreprises	844 155	869 370	946 083	621 995	629 937	-34%
Fiscalité Prof. De Zone	587 888	593 767	617 598	445 479	452 161	-28%
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	1 590 680	1 685 612	1 578 925	1 492 002	1 290 202	-6%
TOTAL FISCALITE PROFESSIONNELLE	3 022 723	3 148 749	3 142 606	2 559 476	2 372 300	-19%
TOTAL	6 090 066	6 315 272	6 401 350	5 692 868	5 518 635	-11%
Evolution N/(N-1)	382 692	225 206	86 078	- 708 482	- 174 233	

LIBELLE	ROLES SUPPLEMENTAIRES					
	2018	2019	2020	2021	2022 prév	D N/(N-1)
ROLES SUPPLEMENTAIRES	97 112	99 492	171 258	42 958	196 427	

2021 : La diminution de CFE et TFPN a été compensée par des allocations compensatrices

2022 : Baisse de la CVAE notifié de la CVAE

1.2. LES CONCOURS DE L'ÉTAT

DOTATIONS	2019	2020	2020	2021	Prévisions 2022
DGF - Dot°d'intercommunalité avant prélèvement	226 100	249 884	249 884	275 644	275 700
Prélèvement CRFP	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 85 957	- 86 000
DGF - Dot°d'intercommunalité après prélèvement	140 143	163 927	163 927	189 687	189 700
DGF - Dot°de compensation	91 490	89 817	89 818	88 048	88 000
TOTAL DGF	231 633	253 744	253 745	277 735	277 700
Allocations compensatrices TH	33 291	35 492	35 492	-	-
Allocations compensatrices TF	5 827	4 772	4 772	177 039	170 000
Allocations compensatrices CFE	7 616	7 993	7 993	511 185	377 404
Total Allocations Compensatrices	46 734	48 257	48 257	688 224	547 404
FNGIR	47 509	47 545	47 545	47 545	47 500
FDPTP	70 589	70 210	70 210	40 622	40 600
TASCOM	33 928	26 019	26 019	41 302	41 000
TASCOM - DEGREVEMENT	-	8 395	8 395	-	-
Autres recettes	152 026	135 379	135 379	129 469	129 100
PRELEVEMENT FPIC	- 391 225	- 398 990	- 398 989	- 407 480	- 875 000
FONDS DE SOLIDARITE	-	-	-	63 212	63 200
TOTAL	39 168	38 390	38 392	751 160	142 404

2018 - Contribution au redressement des finances publiques prélevée sur la fiscalité en diminution
- Une Dotation d'intercommunalité nulle

- Prélèvement du FPIC en baisse
- Réforme de la Taxe d'habitation
- 2019** - Réforme de la dotation intercommunalité qui profite à la CC
- Poursuite de la Réforme de la Taxe d'habitation
- 2020** - Maintien de la réforme de la dotation d'intercommunalité
- Poursuite de la réforme de la Taxe d'habitation et réforme annoncée de la fiscalité
- 2021** - Une évolution des allocations compensatrices liée à la réduction des valeur locatives de la TFPB et CFE des locaux industriels
- Dotation supplémentaire perte de recettes 2021
- 2022** - Un prélèvement FPIC en hausse pour la CC sur le principe de la répartition libre.

1.3. LES PRODUITS DES SERVICES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022 prévision
PRODUITS DES SERVICES		601 210,24	720 850,15	392 177,72	308 729,78	425 900,00
PISCINES	<i>Entrées piscines</i>	434 790,81	527 204,25	216 328,01	185 678,40	290 000,00
	<i>Location - loyer</i>	986,77	1 024,85	-	1 042,90	1 400,00
	<i>Redevances distributeur</i>	2 927,56	4 104,11	2 353,15	841,35	1 000,00
	<i>Caution Badge</i>	7 865,00	7 450,00	3 345,20	2 170,00	2 000,00
	TOTAL	446 570,14	539 783,21	222 026,36	189 732,65	294 400,00
Taxe de séjour	105 580,83	122 906,34	114 931,57	57 183,09	70 000,00	
Bornes Recharge Electrique	-	806,80	1 278,14	4 945,57	5 000,00	
AIRES DES GENS DU VOYAGES		47 600,94	54 853,80	51 441,65	54 368,47	54 000,00
	<i>Location - loyer ARSEA</i>	1 458,33	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
PARTICIPATIONS		236 614,94	277 016,28	249 444,43	256 300,04	260 900,00
RAM	<i>CAF</i>	97 894,05	128 097,83	117 902,81	121 569,34	131 000,00
	<i>MSA</i>	784,28	1 703,91	746,23	979,42	500,00
Transport a la demande	<i>REGION</i>	23 875,08	33 218,95	25 485,21	4 100,06	12 000,00
	<i>Communes voisines</i>	663,74	756,91	472,01	61,06	400,00
AIRES DES GENS DU VOYAGES	<i>DEPARTEMENT</i>	35 654,87	37 834,74	35 899,91	36 878,16	37 000,00
	<i>CAF</i>	77 742,92	75 403,94	68 938,26	80 712,00	80 000,00
PISCINES	<i>REGION</i>				12 000,00	12 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		837 825,18	997 866,43	641 622,15	565 029,82	686 800,00

- 2018** : est marqué par une diminution des entrées à la Piscine de Mutzig. Cette baisse de fréquentation est notamment liée à la fermeture de la piscine pour cause de travaux suite à des problèmes techniques.
- 2019** : affiche une légère augmentation des produits des services
- Piscines** : des recettes en hausse liées aux entrées piscines en partie due à une régularisation des encaissements en régie par CB: environs 38 500 €. Cependant, les entrées « public » diminuent à la Piscine de Mutzig.
- RAM** : la participation de la MSA au titre de l'année 2017 d'un montant de 784.75 € a été régularisée en 2019.
- AAGV** : des titres émis en régularisation de nombreux impayés sur MUTZIG qui restent en attente de paiement
- 2020** : est marqué par une diminution générale des recettes liée à l'épidémie de la COVID-19.
- Piscines** : baisse des recettes tarifaires liée à la fermeture des piscines et au remboursement prorata temporis des abonnements piscines.
- AAGV** : une réduction de 50 % sur les droits de place et les consommations d'eau et d'électricité des voyageurs séjournant sur les aires d'accueil des gens du voyage de MOLSHEIM et de MUTZIG, pour la période du 16 mars au 30 juin 2020, a été accordée.
- 2021** : reste marqué par une diminution de la fréquentation et des recettes tarifaires des piscines
- 2022** : des incertitudes

1.4. LES TARIFS

➤ AIRES D'ACCUEILS DES GENS DU VOYAGES

➤ MOLSHEIM

- * Forfait journalier (emplacement) 3 € / jour
- * Forfait journalier (fluides)
 - Eau 2,80 € /m3

• Electricité

0,17 € /kwh

* Délibération N° 16-102 du 15 décembre 2016

➤ **MUTZIG** location mensuelle

Emplacement 1 à 11 :

* Part droits de place	37,50 € / mois
* Part fluides	<u>112,50 € / mois</u>
Total :	150,00 € / mois

Emplacement 12 à 17 :

* Part droits de place et fluides	50,00 € / mois
-----------------------------------	-----------------------

* Délibération N° 16-105 du 15 décembre 2016

* Délibération N° 19-50 du 27 juin 2019

➤ **ENTREES PISCINES**

ENTREES INDIVIDUELLES	Tarif proposé
Tarif adulte	3,50 €
Tarif réduit (carte CEZAM, + 64 ans)	3,00 €
Tarif jeune de 6 à 18 ans	2,50 €
Tarif enfants moins de 6 ans (+ handicapé enfant)	1,00 €
Séance "aquagym"	4,00 €
Séance "aquabike"	6,00 €
Séance "aquatraining"	6,00 €
Séance "aquaphobie"	13,00 €
ABONNEMENTS ADULTES	
12 entrées	35,00 €
25 entrées	52,00 €
A l'année	145,00 €
ABONNEMENTS ENFANTS	
Enfants de 6 à 18 ans : 12 entrées	25,00 €
Enfants de 6 à 18 ans : 25 entrées	40,00 €
Enfants moins de 6 ans : 12 entrées	10,00 €
ABONNEMENTS DIVERS	
Abonnement "aquagym" : 25 séances	150,00 €
Abonnement trimestriel "aquagym" (stages non compris)	90,00 €
ENTREES GROUPES	
Comité d'entreprise (10 abonnements à 11 entrées)	250,00 €
Scolaires primaires de la Communauté de Communes	- €
Scolaires secondaires de la Communauté de Communes	1,80 €
Scolaires hors Communauté de Communes (par séance et par classe)	60,00 €
Centres de vacances de la Communauté de Communes	1,00 €
Centres de vacances hors de la Communauté de Communes	2,00 €
Accompagnateurs des Centres de vacances	2,50 €
Association : tarifs des 6 à 18 ans	1,50 €
Association : tarifs adultes	2,50 €
Etablissements spécialisés	2,00 €
ENTREES DIVERSES	
Mise à disposition d'un Maître-Nageur	25,00 €
Location de la piscine à la 1/2 journée	100,00 €
Location de la piscine aux bébé-nageurs	240,00 €
Tarif horaire ligne d'eau	1,50 €
Location d'un aquabike 3/4 heure	3,50 €
Location d'un tapis de course 3/4 heure	3,50 €
Location d'un aquascooter 1/2 heure	3,50 €
Stage « secourisme et sauvetage » (par participant et pour la totalité du stage)	85,00 €

FORMATIONS COMPLETES AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (B.N.S.S.A.)	
Partie théorique : formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) (obligatoirement de 39h00), selon les 2 formules suivantes : - la formule "week-end" : 3 week-ends complets, - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires	290,00 €
Partie spécifique "natation" ou pratique, selon les 2 formules la formule "continue" : - les lundis soirs de 19h30 à 21h30 - la formule "stages" : 1 semaine complète durant les congés scolaires,	260,00 €
Affiliation du stagiaire à la FNMNS*, (obligatoire)	10,00 €
Assurance professionnelle du stagiaire (obligatoire)	30,00 €
le recyclage du diplôme de PSE1 (obligatoire tous les ans)	70,00 €
les formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)	60,00 €

* Délibération n ° 17-50 du 29 juin 2017 et Délibération 21-49 du 1er juillet 2021

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE

	Au sein de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	Vers la Commune de ROSHEIM	Des Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG vers la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
<i>Ticket à l'unité</i>	3,50 €	4,50 €	4,50 €
<i>Carnet de 10 tickets</i>	30,00 €	40,00 €	40,00 €

➤ TAXE DE SEJOUR

Tarif applicable au 1^{er} janvier 2020 (Délibération n°18-69 du 4 octobre 2018) :

Catégories d'hébergement	Tarif de la CC
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	1%
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

➤ BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Les tarifs de la recharge aux bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par la Communauté de Communes, comme suit :

☞ pour les zones denses :

- de 0 à 7 kWh : 0,40 € pour 15 minutes,
- de 7 à 22 kWh : 1,00 € pour 15 minutes,
- temps de branchement sans énergie délivrée : 0,40 € pour 15 minutes,

☞ pour les zones non denses :

- de 0 à 7 kWh : 0,40 € pour 15 minutes,
- de 7 à 22 kWh : 1,00 € pour 15 minutes,
- temps de branchement sans énergie délivrée : gratuit,

✓ les zones denses sont définies comme les emplacements fréquentés où les places sont peu nombreuses, à savoir :

- à MOLSHEIM : le parking des Jésuites et le parking rue des Sports,
- à MUTZIG : le parking de la Mairie,
- à DORLSHEIM : le parking de la Place du Village,

✓ tous les autres emplacements intègrent les zones non denses.

(Délibération n°18-51 du 5 juillet 2018)

1.5. LES RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
013	Atténuation de charges	30 299,33	24 367,65	71 418,82	49 640,70	32 500,00
70	Produits des services	564 935,63	654 319,49	320 460,12	377 705,45	493 200,00
73	Impôts et taxes	6 379 756,83	6 647 023,34	6 752 624,57	5 882 555,09	5 873 600,00
74	Dotations, subventions	402 762,26	657 523,21	672 340,33	1 345 102,19	1 171 700,00
75	Autres produits de gestion courante	13 407,72	15 360,83	12 970,69	19 719,69	14 340,00
	Total des recettes de gestion courante	7 391 161,77	7 998 594,52	7 829 814,53	7 674 723,12	7 585 340,00
76	Produits financiers					-
77	Produits exceptionnels	15 827,85	15 977,23	60 815,56	1 256 852,22	1 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions					-
	Total des recettes réelles de fonctionnement	7 406 989,62	8 014 571,75	7 890 630,09	8 931 575,34	7 586 840,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	4 050,17	11 094,04	27 320,24	4 452,01	10 000,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section					-
	Total des recettes d'ordres de fonctionnement	4 050,17	11 094,04	27 320,24	4 452,01	10 000,00
	TOTAL RECETTES	7 411 039,79	8 025 665,79	7 917 950,33	8 936 027,35	7 596 840,00
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement	3 908 450,20	5 511 026,67	6 662 068,19	-	-

2019 : des recettes en hausse (fiscalité et concours de l'état)

2020 : baisse des produits des services suite à l'épidémie de COVID-19

: des produits exceptionnels liés à la cession d'un immeuble au Foyer de la Basse-Bruche

2021 : poursuite de baisse des produits des services liée à la crise sanitaire

2022 : des prévisions estimées à la baisse en l'absence de notification des bases de fiscalité et des dotations

: des incertitudes quant à l'évolution des recettes tarifaires

2. Dépenses de fonctionnement

2.1. DEPENSES DE PERSONNEL

a. Evolution des charges de personnel

FRAIS DE PERSONNEL	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
CHARGES DE PERSONNEL	1 873 633,94	1 965 693,54	1 951 619,64	1 995 547,54	2 170 200,00
Administration Générale	583 797,03	638 818,48	668 668,53	705 006,39	766 900,00
Piscines	1 088 386,83	1 089 715,79	1 072 855,50	1 079 775,26	1 148 000,00
RAM	120 307,10	121 808,24	125 906,92	136 856,02	143 600,00
Tourisme	-	-	-	-	-
Banque de Matériels	31 572,96	36 142,28	35 998,73	34 370,33	40 000,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	49 570,02	79 208,75	48 189,96	39 539,54	71 700,00
ATTENUATION DE CHARGES	- 30 299,33	- 24 367,65	- 71 418,82	- 49 640,70	- 32 500,00
Administration Générale	- 7 082,72	- 8 805,12	- 16 155,57	- 25 406,61	- 6 500,00
Piscines	- 23 216,61	- 15 371,78	- 55 147,50	- 24 234,09	- 26 000,00
AIRES DES GENS DU VOYAGE	-	-	- 6,00	-	-
RAM	-	-	- 31,00	-	-
Banque de Matériels	-	- 190,75	- 78,75	-	-
TOTAL	1 843 334,61	1 941 325,89	1 880 200,82	1 945 906,84	2 137 700,00
REMBOURSEMENT AGENT MISE A DISPOSITION				46 897,34	48 500,00

Commentaires concernant la variation des charges de personnel :

Administration générale :

2018 : Frais de mise à disposition de personnel du CDG67 au titre des missions « mise à jour du document unique » – « RPS »-« archivage ».

2018 : Affectation d'un agent d'entretien pour le Siège et le Relais d'Assistants Maternelles RAM.

2019 : Recrutement d'un technicien SIG (poste non permanent).

2019 : Remplacement de l'assistante de direction (mutation)

2020 : Renouvellement d'un poste de technicien SIG (poste non permanent) et recrutement

2020 : Remplacement congé de maternité

2021 : Des absences maladie et un congé de maternité

2022 : Recrutement d'un adjoint administratif chargé de la Mutualisation et du Développement durable
Des avancements de grade

A.A.G.V. et B.M.I. :

2018 : Année complète d'exploitation.

2018 : Reclassement d'un agent technique et affectation sur AAGV.

2019 : Titularisation de 2 agents techniques.

2020 : Départ à la retraite d'un agent.

2022 : Renforcement de l'équipe technique : Recrutement d'un agent pour les AAGV.

Piscines :

2018 : Augmentation des charges de personnel à la piscine plein-air,

2019 : Création d'un poste MNS non permanent (remplacement d'un placement en disponibilité)

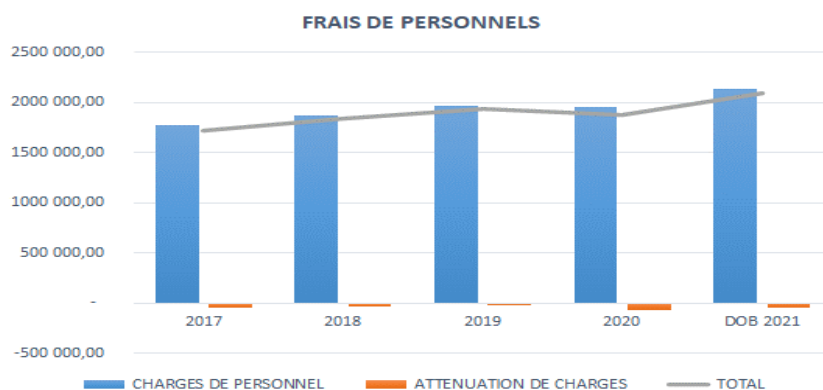
2019 : Création d'un poste d'agent de caisse vestiaire pour les piscines 35/35^{ème} (remplacement départ en retraite 17h30/35^{ème})

2019 : Remplacement de congés de maladie

2020 : Activité réduite liée à l'épidémie de Covid-19

2021 : Reprise modérée de l'activité liée à la crise sanitaire, aux arrêts imposés pour les cas covid + et à une météo de Covid-19

2021 : Des avancements de grades



Le Budget global a augmenté de **5,56 %** de 2018 à 2020.

Une diminution de la masse salariale en 2020 qui s'explique par la fermeture des piscines, le non renouvellements de CDD pendant le confinement, et aux recours à moins de personnel saisonnier en raison de l'ouverture tardive de la piscine de plein air

BILAN LES MOUVEMENTS :

- 2018** : Création d'un poste d'agent chargé des tâches administratives pour la gestion des piscines (non pourvu)
Création d'un poste d'adjoint technique pour ses piscines (changement affectation de l'agent en place)
Renouvellement d'un poste MNS sous apprentissage BPJEPS
Renouvellement de deux emplois non permanents opérateur des A.P.S. 6/35
Création d'un poste non permanent de technicien SIG (Février 2019)
- 2019** : Création d'un poste d'adjoint technique Caisse vestiaire (Remplacement d'un Départ Retraite) (35/35^{ème})
Départ à la retraite d'un agent des piscines mis à disposition (grade d'adjoint technique 17h30/35^{ème})
Création d'un poste d'Educateur des APS non permanent
2 placements en disponibilité – Réintégration
Suppression d'un poste d'attaché principal suite avancement de grade
Suppression d'un poste d'adjoint technique suite départ retraite
Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial suite avancement de grade.
Titularisation adjoint technique –BMI
Titularisation adjoint technique - AAGV
Mutation de l'assistante de direction (grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe)
Création d'un poste d'assistante de direction permanent (grade adjoint administratif/remplacement avec effet au 01/02/2020)
Renouvellement d'un poste MNS sous apprentissage BPJEPS
Création d'un poste MNS sous apprentissage BPJEPS
Renouvellement d'un emploi non permanent Opérateur des APS 6/35
Renouvellement d'un poste non permanent de technicien SIG avec effet au 01/02/2020
- 2020** : Deux départs à la retraite : Piscine et Responsable Etudes et Travaux
Création d'un poste d'Ingénieur Responsable Etudes et Travaux pour le service Eau et Assainissement
Un congé de maternité et une reprise à temps partiel
Création de deux postes MNS sous apprentissage BPJEPS
Création d'un poste d'éducateur des APS principal titulaire en remplacement d'un agent contractuel
Recrutements d'un assistant SIG informatique
- 2021** : Création de deux postes MNS sous apprentissage BPJEPS
Création d'un poste d'ingénieur chargé des eaux pluviales- Recrutement
Création d'un poste de Chargé de la mutualisation et développement (recrutement 2022)
Création d'un poste d'agent technique pour les AAGV (recrutement 2022)
- 2022** : Création d'un poste de rédacteur (Remplacement Mutation)
Recrutement d'un adjoint administratif chargé de la mutualisation et développement
Recrutement d'un d'agent pour les AAGV

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022
	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP	EFFECTIFS ETP
ADMINISTRATION GENERALE	10,70	10,70	11,70	12,70	12,70
RAM	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
PISCINES	24,84	26,34	28,17	28	28
MAITRE NAGEUR	12,50	13,50	13,00	14,00	14,00
MAITRE NAGEUR (POSTE NON PERMANENT)	0,34	0,34	1,17	0,00	0,00
APPRENTI BPJEPS	1,00	1,00	2,00	2,00	2,00
ENTRETIEN-CAISSE	6,50	6,50	8,00	8,00	8,00
AGENT d'EXPLOITATION	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNIQUE	3,50	4,00	4,00	4,00	4,00
AAVG/ BMI	2	3	3	2	2
EAU ET ASSAINISSEMENT*	2	2	2	2	3
SAISONNIERS	45	43	30	30	?
AGENT MIS A DISPOSITION	0,50	0,50	1,00	1,00	1,00
ELUS	7	7	7	8	8

b. La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Sur la période 2018-2021, les dépenses de personnel ont augmenté et s'expliquent par :

- le glissement « vieillissement-technicité » (GVT) annuel,
- la mise en œuvre du Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les trois catégories d'agents (C, B et A), dont l'application a été gelée en 2018,
- l'instauration progressive du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
- Le passage en catégorie A de certains agents relevant de la catégorie B (les éducateurs de Jeunes enfants et assistants socioéducatifs) Pour la CC cela concerne 2 agents
- les besoins nouveaux engendrés par les politiques nouvelles : SIG - Mutualisation et Développement durable, Eaux pluviales
- les besoins liés à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Pour 2022, il est envisagé une progression de la masse salariale en raison essentiellement des éléments suivants :

- évolution de la carrière des agents et leur avancement,
- revalorisation des grilles indiciaires
- recrutement suite aux créations de postes décidées en 2021
- remplacements éventuels des agents indisponibles,

c. Les avantages en nature :

- Participation de la communauté de communes pour le risque Santé et Prévoyance
- Adhésion au CNAS pour l'ensemble du personnel

d. Le temps de travail

- Administration générale : 3 9h compensées par des jours ARTT
- Piscines : 35 h
- AAGV : 35 h augmentées des temps d'astreintes
- BMI : 35 h

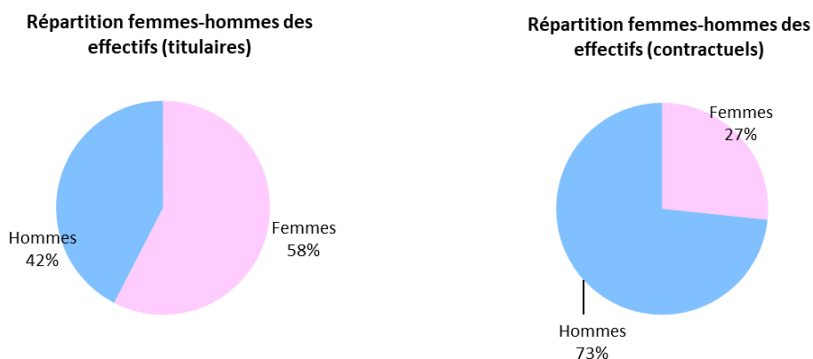
Le recours aux heures supplémentaires payées concerne essentiellement le personnel des piscines. Elles répondent à des besoins liés à l'absence d'un agent (maladie, formation, congé), ou à un surcroît d'activité pendant la période estivale. En 2020, cela représentait 393 h pour le personnel permanent et 261 h pour le personnel saisonnier.

En 2021 : les heures supplémentaires payées s'établissent à 468 h pour le personnel permanent et 157 h pour le personnel saisonnier.

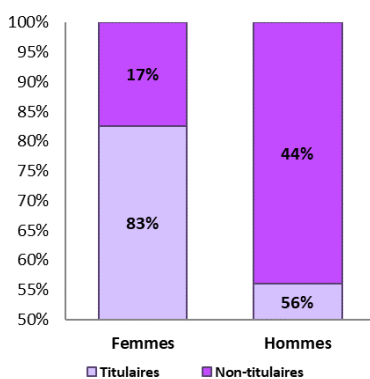
e. Rapport égalité Hommes Femmes

Le plan d'action 2021-2023 en matière d'égalité Femmes Hommes a été adopté par délibération n°21-76 du 7 octobre 2021.

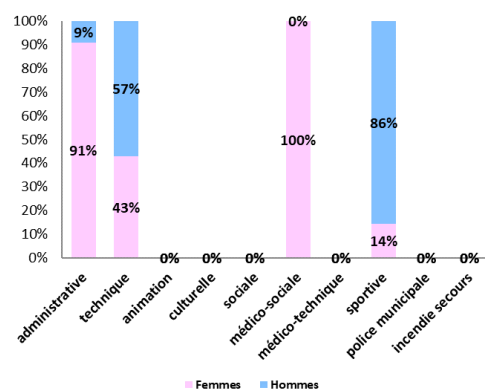
REPARTITION HOMMES FEMMES SUR EMPLOI PERMANENT



PART DES TITULAIRES ET NON TITULAIRES



REPARTITION PAR FILIERES



f. Rémunérations

Relevant de la fonction publique territoriale, la rémunération des agents comprend :

- le traitement de base, déterminé par rapport à une grille indiciaire, en fonction du grade et de l'échelon, fixée par décret ;
- le régime indemnitaire, complément de traitement défini par la collectivité et comprenant des primes et indemnités afférentes aux différents cadres d'emplois territoriaux. Les primes sont déterminées en lien avec les fonctions exercées, que le poste soit occupé par un homme ou une femme.

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'ensemble du personnel est désormais éligible au RIFSEEP.

Sur ces bases, la rémunération de fonctionnaires territoriaux obéit aux principes de parité et d'égalité de traitement, garantissant un égal salaire entre les femmes et les hommes relevant d'un même cadre d'emploi, justifiant d'une même ancienneté et exerçant les mêmes fonctions

g. Déroulement de carrière 2021

AVANCEMENT DE GRADE 2021

	Femmes			Hommes		
	Total	nombre d'avancement	%	Total	nombre d'avancement	%
cat A	5		0%	2		0%
cat B	4	1	25%	6	1	17%
cat C	10	2	20%	4		0%
Ensemble	19	3	16%	12	1	8%

PROMOTIONS INTERNES 2021

	Femmes			Hommes		
	Total	nombre de promotion	%	Total	nombre de promotion	%
cat A	5	0	0%	2	0	0%
cat B	4	0	0%	6	0	0%
cat C	10	0	0%	4	0	0%
Ensemble	19	0	0%	12	0	0%

2.2. LES ELUS

INDEMNITES	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
Elus	135 347,85	136 098,12	138 808,81	143 633,07	148 000,00
Nombres	7	7	7	8	8

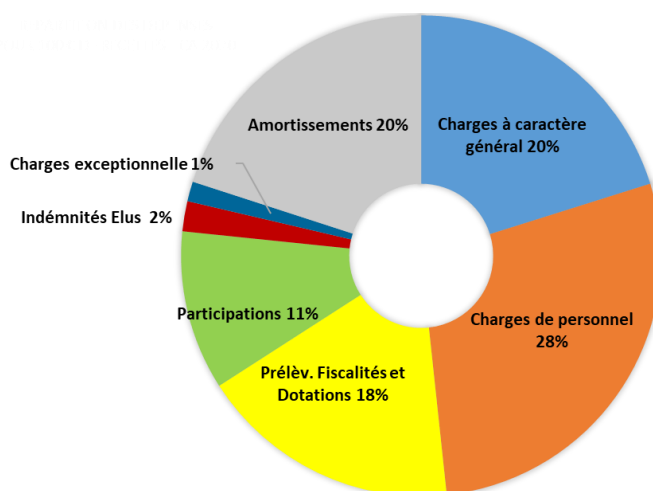
2.3. SUBVENTIONS VERSEES

OBJET	2018	2019	2020	2021	2022
Participations annuelles					
ANIMATION PEPINIERE-TREMPIN	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
MISSION LOCALE	39 187,03	40 628,00	40 823,00	40 935,00	45 150,60
EPICERIE SOCIALE	40 399,00	40 628,00	40 823,00	40 935,00	41 046,00
EPICERIE SOCIALE - Exceptionnelle déménagement	-	-	-	-	6 790,00
OFFICE DE TOURISME	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
OFFICE DE TOURISME - Manifestation	12 000,00	-	-	-	-
OFFICE DE TOURISME - compensation Taxe de séjour non perçue	-	-	-	55 000,00	-
SM Territoire Bruche Mossig (SCOT de la Bruche)	134 000,00	134 000,00	-	-	-
Plan Climat Air Energie	-	37 600,00	-	-	-
PETR	-	-	233 010,96	233 010,96	233 010,96
SM BASSIN BRUCHE MOSSIG (GEMAPI)	-	20 000,00	50 000,00	60 000,00	120 000,00
VELO TOUR - (divers associations)	3 200,00	3 200,00	2 400,00	3 600,00	3 600,00
CARTE CULTURE	500,00	500,00	500,00	-	500,00
VELO PAR NATURE	4 100,00	3 696,00	7 876,00	4 180,00	-
NATURA 2000	-	7 150,00	2 447,00	9 597,00	9 500,00
INITIATIVE BRUCHE MOSSIG PIEMONT	-	30 000,00	23 025,00	-	3 000,00
Cotisation ADIRA	-	70,00	70,00	70,00	70,00
Participations exceptionnelles					
MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE	21 240,09	10 199,17	-	-	-
FORT DE MUTZIG	-	7 511,80	-	-	-
TEMPETE ALEX - ASSO DES MAIRES DES ALPES MAR	-	-	10 000,00	-	-
Participations sentiers touristiques					
Réalisation d'un sentier sensoriel à OBERHASLACH	-	-	8 965,00	-	-
Création du sentier des croix à SOULTZ LES BAINS bo	-	-	1 161,00	-	-
Création du sentier Wurmweg à Gresswiller	-	-	-	1 450,00	-
Subventions aux particuliers					
Subvention VAE	-	-	30 700,00	90 800,00	70 000,00
Autres participations					
Reversement taxe de séjour	103 692,75	111 407,45	98 597,07	51 934,82	70 000,00
TOTAL	568 912,90	600 182,97	815 398,03	837 318,78	867 667,56

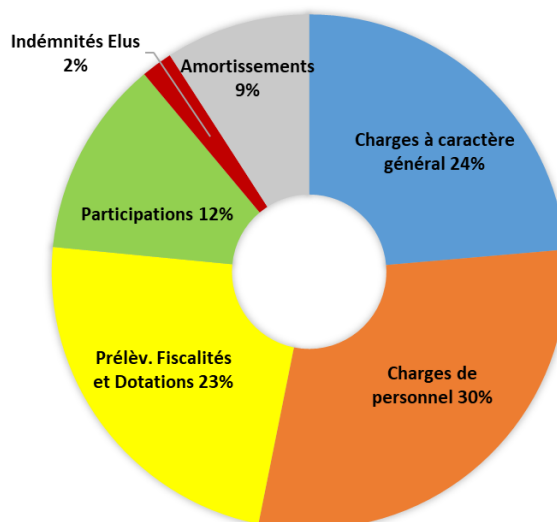
2.4. LES DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution n/n-1	DOB 2022
011	Charges à caractère général	1 435 744,13	1 338 638,57	1 261 537,56	1 428 641,48	-6%	1 736 470,00
012	Charges de personnel	1 873 934,66	1 993 290,55	1 951 619,64	1 995 790,30	-2%	2 170 200,00
014	Atténuation de produits	1 011 559,08	1 038 680,89	1 058 789,17	1 248 685,28	2%	1 718 000,00
65	Autres charges de gestion courante	758 366,00	820 022,00	919 650,03	903 185,28	12%	1 055 830,00
	Total des dépenses de gestion courante	5 079 603,87	5 190 632,01	5 191 596,40	5 576 302,34	0%	6 680 500,00
66	Charges financières	-	-	-	-	0%	-
67	Charges exceptionnelle	971,62	22 686,48	87 125,50	94 416,78	284%	7 700,00
68	Dotations aux amort. et aux provisions	-	-	-	-	0%	40 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	0%	200 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	5 080 575,49	5 213 318,49	5 278 721,90	5 670 719,12	1%	6 928 200,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	0%	438 640,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 129,45	157 620,80	244 551,31	1 418 916,36	55%	230 000,00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	-	0%	-
	Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	120 129,45	157 620,80	244 551,31	1 418 916,36	55%	668 640,00
	TOTAL DEPENSES	5 200 704,94	5 370 939,29	5 523 273,21	7 089 635,48	3%	7 596 840,00
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement	-	-	-	-		-

REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Compte Administratif 2021



REPARTITION DES DEPENSES POUR 100 € DE RECETTES – Orientations Budgétaires 2022

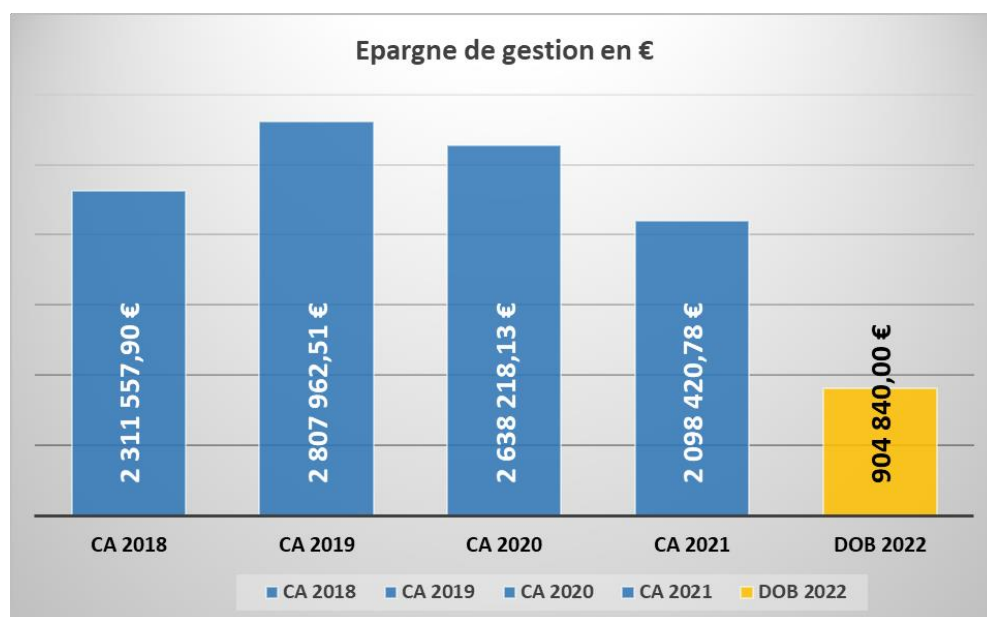


3. Bilan

3.1. L'ÉPARGNE DE LA CC (BUDGET PRINCIPAL)

ÉVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES COURANTE DE FONCTIONNEMENT

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution n/n-1	DOB 2022
Dépenses courantes en €	5 079 603,87	5 190 632,01	5 191 596,40	5 576 302,34	0%	6 680 500,00
Recettes courantes en €	7 391 161,77	7 998 594,52	7 829 814,53	7 674 723,12	-2%	7 585 340,00
Épargne de gestion en €	2 311 557,90	2 807 962,51	2 638 218,13	2 098 420,78	-6%	904 840,00



DOB 2022 : Les prévisions budgétaires qui tiennent compte :

- de l'inscription de crédits pour dépenses imprévues
(crédits que l'on ne retrouve pas sur les résultats des années précédentes)
- des charges de personnel supplémentaires liées aux créations de postes 2021.
- des coûts de fonctionnement en augmentation : énergie, assurances, participations
- des dépenses supplémentaires : participation au SMOB
- des dépenses prévisionnelles tenant compte d'une reprise d'activité
- des recettes fiscales estimées prudemment à la baisse

COMMENTAIRES :

2018

- Mission archivage : solde et suivi
- Mission DU et RPS
- Banque de matériel : 1^{ère} année de gestion
- Bornes de recharge : installation et maintenance
- Subvention MVA : remplacement congé de maternité
- AAGV : amélioration des bornes de télégestion, entretien courant et réparation
- Charges de personnel : AAGV et BMI sur un exercice complet, stagiaire SIG et hausse CSG
- Compensation de soustraction de volume en zone inondable : LOHR Industrie

2019 :

- Bornes de recharge : installation, maintenance et charges de fonctionnement
- Tourisme : sentiers touristiques
- Plan Climat
- Initiative Bruche Mossig
- GEMAPI
- MIGE : Indemnités de résiliation
- Fort de Mutzig
- Charges de personnel : mission SIG contrat de recrutement NP
- Fourrière DSP (compét. retirée)
- Subvention MVA : remplacement congé de maternité
- AAGV : migration logiciel Télégestion - WEB accueil

2020 :

- Bornes de recharges : installation (suite), maintenance et charge de fonctionnement
- Renouvellement contrat NP SIG
- Remplacements d'agents : maternité et départ en retraites
- Maintien de la piscine de MUTZIG
- Fort de MUTZIG - Etudes
- Mutualisation : Electricité nouveau contrat
- Participation SMOB, PETR
- Subvention Vélo à assistance Electrique
- Déploiement Très Haut Débit
- Charges Covid-19 : achat de masques
- Participation au Fonds de Résistance Grand Est

2021 :

- Bornes de recharges : installation (fin), maintenance et charge de fonctionnement
- Mutualisation : Electricité- Gaz nouveau Marché 2022-2025
- Participation SMOB, PETR
- Subvention Vélo à assistance Electrique
- Déploiement Très Haut Débit - suite
- Subvention complémentaire compensation perte taxe de séjour
- Prélèvement complémentaire Eaux pluviales

2022 : Gestion récurrente

- Gestion du Siège
- Gestion du RAM
- Gestion des piscines : entretien et réparation
- Gestion de la BMI
- Entretien des pistes cyclables : fauchage, balayage, signalisation
- Entretien ZA : Espaces verts, bassin d'assainissement
- Entretien des cours d'eau et digues : fauchage, marché d'entretien
- AAGV : entretien courant et réparation
- Tourisme : sentiers touristiques, participation annuelle
- Participations SMOB, PETR
- Subventions

2022 : charges nouvelles

- Maintien en état de la piscine de MUTZIG
- Mutualisation : informatique, sauvegarde...
- Poursuite de la Mutualisation : Electricité Gaz Ascenseur
- Schéma départemental des Gens du Voyages - Etudes
- Subvention Vélo Electrique - suite
- Augmentation de la participation au SMOB
- Hausse des prix : Energie- Assurance

BILAN DES MUTUALISATIONS :

2015 : Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (2016-2019)

2017 : Mutualisation des Marchés de fournitures de gaz (2018-2021)

Mutualisation des systèmes d'impression (2018-2021)

Soutien et accompagnement des Communes dans la dématérialisation des actes soumis au Contrôle de Légalité (avenant pour les marchés publics)

2018 : Organisation de tables rondes et d'ateliers sur les thèmes suivants :



2019 : Réunions trimestrielles DG/secrétaire de mairie

Mutualisation des formations du personnel

Convention constitutive d'un groupement de commande permanent

2020 : Mutualisation des Marchés de fournitures d'électricité (2020-2023)

2021 : Mutualisation des Marchés de fournitures de gaz (2022-2025)

: Mutualisation des systèmes d'impression (2022-2025)

: Mutualisation des achats de matériel informatique et contrats de maintenance

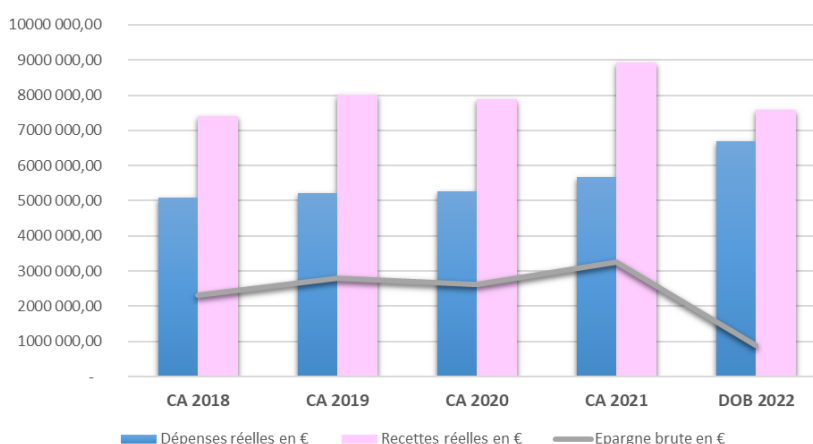
: Mutualisation de l'abonnement « coffre-fort électronique » pour l'archivage des documents associés au service « FAST -ACTES »

2022 : Mutualisation de la maintenance des ascenseurs

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) RRF-DRF

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dépenses réelles en €	5 080 575,49	5 213 318,49	5 278 721,90	5 670 719,12	6 888 200,00
Recettes réelles en €	7 406 989,62	8 014 571,75	7 890 630,09	8 931 575,34	7 586 840,00
Epargne brute en €	2 326 414,13	2 801 253,26	2 611 908,19	3 260 856,22	698 640,00

Epargne brute



3.2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
EXCEDENT DE FONCT.REPORTE	3 908 450	5 511 027	6 662 068	-	-
FISCALITE	5 859 104,22	6 091 462,92	6 193 183,85	5 867 431,25	5 665 200
D.G.F. -CRFP	7 683,00	231 633,00	253 744,00	277 735,00	277 700
F.P.I.C	- 373 714,00	- 391 225,00	- 398 990,00	- 407 480,00	- 875 000
F.C.T.V.A.	685,34	416,79	1 077,32	8 916,35	8 000
TOTAL	9 402 208,76	11 443 314,38	12 711 083,36	5 746 602,60	5 075 900

RESULTAT PAR FONCTION	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
POLITIQUES	1 994 667	1 831 292	2 023 272	2 254 996	2 433 060
PISCINES	1 315 667,97	1 195 198,85	1 484 568,58	1 515 956,49	1 602 500
TOURISME dont subvention 250.000 €	262 210,25	259 409,70	256 588,00	309 618,01	265 000
AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	97 525,49	79 933,63	72 926,82	124 548,62	158 000
ENTRETIEN PISTES CYCLABLES	29 147,32	39 795,80	17 242,57	29 662,52	96 000
ENTRETIEN COURS D'EAU et DIGUES+ GEMAPI	90 981,99	117 948,73	77 284,20	88 636,97	75 000
R.P.E.	61 918,90	28 271,29	41 823,81	57 975,43	65 000
GESTION BANQUE DE MATERIEL	42 378,76	44 731,80	45 787,75	46 760,26	54 000
TRANSPORT A LA DEMANDE	59 396,67	30 377,99	17 055,36	14 978,51	50 000
FRAIS DE GESTION DES Z.A.	33 280,17	31 779,57	31 228,52	44 757,49	45 000
BORNES	2 391,30	4 276,76	13 321,29	22 560,21	23 000
LOGEMENT	- 232,26	- 432,27	- 444,54	- 458,26	- 440
PARTICIPATIONS SUBVENTIONS	285 673	332 834	463 725	478 934	564 200
PARTICIPATION PETR	134 000,00	171 600,00	233 010,96	233 010,96	235 000
PARTICIPATION SMOBBM	-	20 000,00	50 000,00	60 000,00	120 000
SUBVENTIONS (PEPINIERE-VELO TOUR- NATURA 2000 carte cul)	72 086,78	59 977,80	68 468,00	13 253,00	46 000
SUBVENTION VAE	-	-	30 600,00	90 800,00	70 000
EPICERIE SOCIALE	40 399,00	40 628,00	40 823,00	40 935,00	48 000
MISSION LOCALE	39 187,03	40 628,00	40 823,00	40 935,00	45 200
CÔÛTS DE GESTION	882 945	948 187	1 000 573	985 497	1 410 000
ADMINISTRATION GENERALE & ASSEMBLEE	882 944,89	948 187,15	1 000 572,71	985 497,06	1 170 000
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	200 000
PROVISION POUR RISQUE et CHARGES	-	-	-	-	40 000
AMORTISSEMENTS	120 129,45	157 621	166 769	180 783	230 000
TOTAL	3 283 414	3 269 934	3 654 338	3 900 211	4 637 260

SOLDE	6 118 795	8 173 381	9 056 745	1 846 392	438 640
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

CONCLUSION :

Le résultat de fonctionnement 2021 est cette année encore largement excédentaire. Nous avons constitué des réserves importantes pour des projets en voie d'aboutir.

Des charges nouvelles ou en augmentation sont à prévoir pour 2022, en particulier :

- actions de communication
- participation financière au Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig
- gestion des Bornes de recharge pour véhicules électriques
- frais d'entretien, de maintenances et de réparation de la piscine de MUTZIG
- transport à la demande
- charges de personnel liées aux créations de postes validés en 2021, et avancements de grade
- frais de fonctionnement : gaz, électricité, assurances
- frais de maintenances : copieurs, logiciel ...
- frais d'entretien

Les objectifs pour 2022 :

- ☞ ne pas augmenter la fiscalité ni les tarifs malgré les effets de la crise sanitaire et des décisions politiques nationales :
 - baisse de la CVAE,
 - baisse de la fiscalité à taux libre,
 - baisse des recettes tarifaires,
 - baisse de la Taxe de séjour
 -
- ☞ modifier la répartition du FPIC prélevé sur l'ensemble intercommunal, par solidarité envers les communes et avec les communes
- ☞ poursuivre une politique de relance :
 - des crédits importants sont ouverts pour la politique du vélo.
- ☞ mettre en place une politique d'intervention en matière de transition écologique.

Le budget 2022 est un budget de consolidation des grands dossiers pour lesquels des choix seront faits :

- construction d'une Nouvelle Piscine à Mutzig,
- création de nouvelles pistes cyclables
- achat du Fort de MUTZIG
- réhabilitation des digues de protection des crues
- création d'aires de camping-car
- plan Climat
- *transformation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig en terrain familial ?*

3.3. PRESENTATION PAR FONCTION : DEPENSES ET RECETTES DE GESTION

PISCINE DE MUTZIG

La Piscine de MUTZIG voit ses installations vieillir. Les travaux d'entretien et de réparation se multiplient. Les charges à caractère général tendent à se maintenir.

La fréquentation et corrélativement les produits des services diminuent :

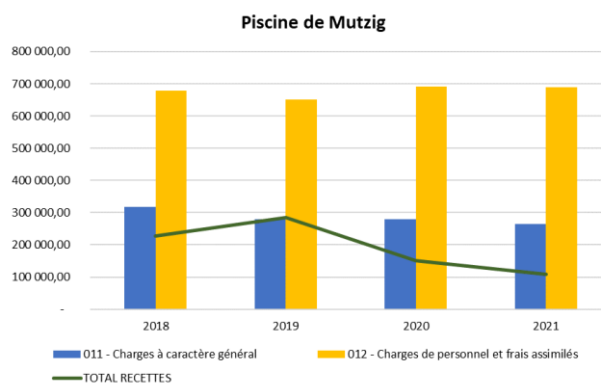
2018 : la fermeture sur plus de 8 jours de la piscine pour travaux suite à des problèmes techniques explique en partie cette baisse de fréquentation.

: des encaissements, régularisés en 2019, n'ont pas été comptabilisés en 2018.

2020 : la fermeture de la piscine imposée par les confinements successifs et restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 a engendré une baisse des produits d'environ 150 000 €.

2021 : baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire, au report des abonnements souscrits mais également à la vétusté des installations

Piscine MUTZIG	IT	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses						
011 - Charges à caractère général						
Analyses des Eaux		2 847,30	2 486,02	1 882,80	4 198,04	47,44%
Assurances		2 629,97	2 713,99	2 682,07	2 698,45	2,60%
Chauffage		71 828,46	66 254,06	51 919,93	65 006,82	-9,50%
Divers		13 283,53	13 655,11	13 338,67	10 669,93	-19,68%
Eau		38 490,84	31 337,74	34 807,09	42 893,48	11,44%
Électricité		57 217,31	55 368,98	66 173,37	63 015,36	10,13%
Entretien espaces verts		6 865,20	-	-	2 314,80	-66,28%
Entretien et réparations		33 778,47	20 665,04	23 828,39	4 072,34	-87,94%
Formation		4 137,54	3 277,48	8 242,74	7 108,43	71,80%
Fournitures administratives		895,71	1 000,77	903,14	1 115,66	24,56%
Fournitures de petit équipement		26 862,97	26 891,24	22 560,62	20 340,50	-24,28%
Fournitures d'entretien		7 083,85	7 032,20	8 277,10	870,50	-87,71%
Frais de nettoyage des locaux		14 442,72	13 367,46	8 154,42	4 387,26	-69,62%
Frais de télécommunications		5 949,42	5 705,75	5 301,04	5 412,39	-9,03%
Frais dépôts Régie		-	40,30	-	74,56	0,00%
Maintenance		14 161,83	13 331,33	14 199,19	13 358,65	-5,67%
Produits de traitement		9 358,69	8 247,60	6 827,83	10 147,54	8,43%
Transports collectifs		5 486,00	7 736,00	7 204,00	5 197,00	-5,27%
Vêtements de travail		3 401,54	1 391,84	2 216,67	2 168,16	-36,26%
Total 011 - Charges à caractère général		318 721,35	280 502,91	278 519,07	265 049,87	-16,84%
012 - Charges de personnel		679 397,79	652 056,09	691 860,63	689 380,29	1,47%
65 - Autres charges de gestion courante		-	0,39	220,30	366,59	
67-Charges exceptionnelles		-	-	2 825,66	934,80	
Total Dépenses		998 119,14	932 559,39	973 425,66	955 731,55	-4,25%
Recettes						
013 - Atténuations de charges		23 216,61	14 772,40	40 945,76	19 425,48	-16,33%
70 - Produits des services		204 590,64	269 550,98	110 416,03	83 570,20	-59,15%
74-Dotations, subventions et participations		-	-	-	6 000,00	
Total Recettes		227 807,25	284 323,38	151 361,79	108 995,68	-52,15%



PISCINE LE TRIANGLE A DACHSTEIN

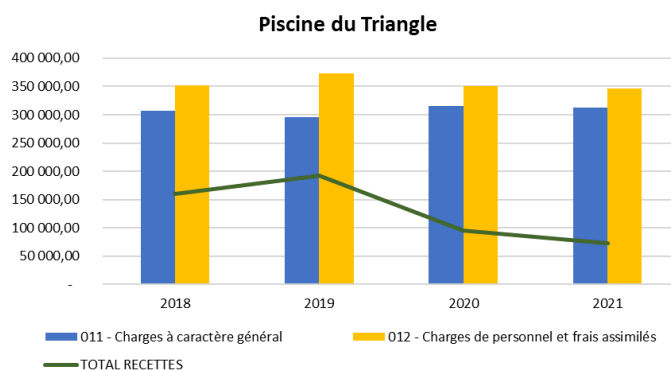
La Piscine a ouvert ses portes au public le 26 février 2017. 2018 est la première année d'exploitation complète. Les entrées augmentent.

2019 : affiche un bilan incomplet : l'ensemble des charges n'ont pu être rattaché à l'exercice. Compte tenu de cet élément et de la crise sanitaire, les dépenses courantes 2020 affichent une certaine stabilité.

2020 : la fermeture de la piscine imposée par les confinements successifs et restrictions dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19 a engendré une baisse des produits d'environ 110 000 €.

2021 : baisse de fréquentation et des recettes toujours liée aux restrictions imposées dans le cadre de la crise sanitaire, à la mise en place du pass-sanitaire, au report des abonnements souscrits.

PISCINE TRIANGLE	2018	2019	2020	2021	% 2018/2020
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Analyses des Eaux	4 334,61	2 735,15	5 234,32	2 197,28	-49,31%
Assurances	2 468,73	2 466,41	2 510,66	2 518,80	2,03%
Chauffage	49 957,58	50 983,91	60 134,23	84 630,81	69,41%
Divers	6 655,93	6 041,02	4 347,76	5 167,55	-22,36%
Eau	37 511,51	38 121,80	28 353,62	27 228,88	-27,41%
Électricité	96 673,03	76 940,71	103 503,07	99 580,53	3,01%
Entretien espaces verts	8 745,60	8 745,60	9 225,60	8 841,60	1,10%
Entretien et réparations	6 137,71	5 562,32	19 155,03	15 402,10	150,94%
Formation	2 986,16	4 133,73	7 359,01	6 592,69	120,77%
Fournitures administratives	845,31	481,81	349,33	856,38	1,31%
Fournitures de petit équipement	10 742,98	31 632,33	11 119,39	17 702,35	64,78%
Fournitures d'entretien	4 007,62	6 589,95	5 660,82	1 254,69	-68,69%
Frais d'actes et de contentieux / Honoraires	-	1 908,00	1 033,00	-	-
Frais de nettoyage des locaux	13 072,50	9 814,62	819,90	1 248,69	-90,45%
Frais de télécommunications	5 629,53	5 517,59	5 651,13	5 800,66	3,04%
Frais dépôts Régie	-	-	-	76,42	-
Maintenance	33 350,94	20 678,93	37 087,18	22 389,18	-32,87%
Produits de traitement	10 214,36	10 270,41	8 238,10	6 321,24	-38,11%
Transports collectifs	10 563,00	11 500,00	4 060,00	3 338,00	-68,40%
Vêtements de travail	3 387,62	1 170,10	2 033,01	1 533,95	-54,72%
Total 011 - Charges à caractère général	307 284,72	295 294,39	315 875,16	312 681,80	1,76%
012 - Charges de personnel	352 153,95	372 428,91	350 094,44	346 247,43	-1,68%
65 - Autres charges de gestion courante	-	0,02	105,16	252,42	
Total Dépenses	659 438,67	667 723,32	666 074,76	659 181,65	-0,04%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	-	599,38	13 819,01	4 565,65	661,73%
70 - Produits des services	160 304,23	191 561,33	81 486,18	62 734,20	-60,87%
74-Dotations, subventions et participations	-	-	-	6 000,00	
Total Recettes	160 304,23	192 160,71	95 305,19	73 299,85	-54,27%



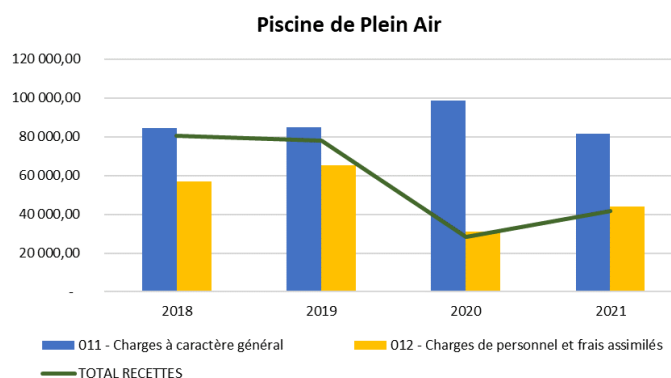
PISCINE DE PLEIN AIR

La piscine de plein air a fait l'objet d'une réhabilitation en 2016. Les charges affichent une certaine stabilité, hormis une fuite d'eau constatée pendant le confinement qui a généré des frais supplémentaires.

La fréquentation est dépendante de la météo. En 2020, la piscine a pu ouvrir tardivement au public avec un protocole sanitaire stricte et une FMI réduite. On note une baisse des produits d'environ 50 000 €.

2021 : une météo peu clémente.

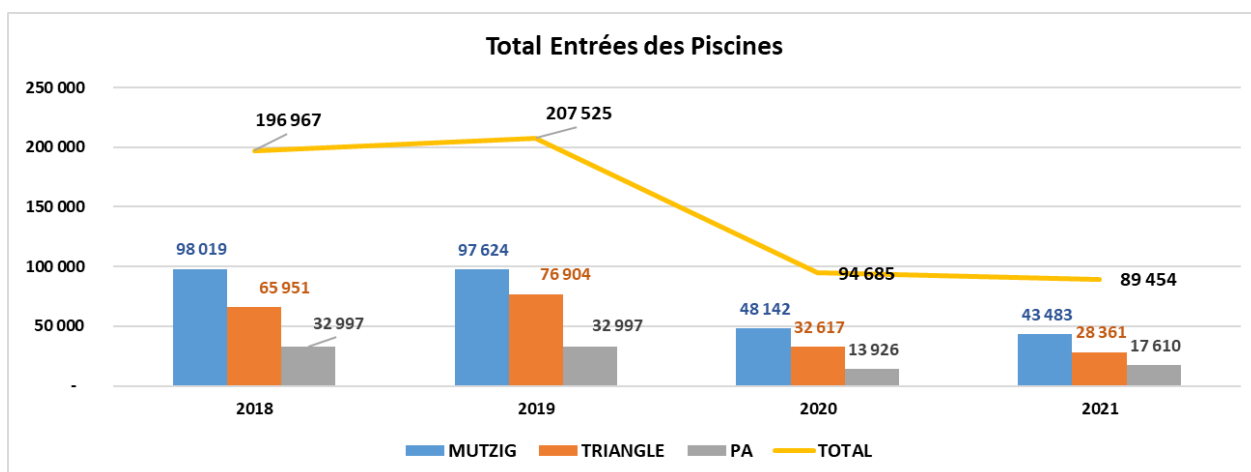
PISCINE DE PLEIN AIR	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Analyses des Eaux	1 101,61	837,26	668,52	1 259,90	14,37%
Assurances	215,00	218,15	221,80	221,80	3,16%
Chauffage	8 621,45	12 996,84	8 073,01	13 033,03	51,17%
Coordination Suveillance	-	-	-	482,85	
Divers	370,16	1 084,93	496,93	853,48	130,57%
Eau	31 426,69	23 105,44	49 693,80	20 325,96	-35,32%
Électricité	15 696,22	14 282,48	13 641,57	16 000,67	1,94%
Entretien espaces verts	7 104,00	6 061,50	6 103,20	5 026,80	-29,24%
Entretien et réparations	1 140,53	2 047,20	1 908,50	8 835,26	674,66%
Fournitures administratives	40,00	23,00	140,16	243,40	508,50%
Fournitures de petit équipement	6 977,14	11 671,75	3 909,18	5 633,34	-19,26%
Fournitures d'entretien	774,90	664,83	844,12	384,13	-50,43%
Frais d'actes et de contentieux / Honoraires	493,00	-	-	-	-100,00%
Frais de gardiennage	4 809,44	4 530,05	5 188,32	2 432,64	-49,42%
Frais de télécommunications	379,56	323,73	260,70	325,21	-14,32%
Maintenance	1 657,29	2 880,26	4 129,87	3 519,69	112,38%
Produits de traitement	2 113,82	3 685,20	3 071,09	3 475,18	64,40%
Vêtements de travail	1 636,31	517,84	451,28	464,16	-71,63%
Total 011 - Charges à caractère général	84 557,12	84 930,46	98 802,05	82 517,50	-2,41%
012 - Charges de personnel	56 835,09	65 230,79	30 900,43	44 147,54	-22,32%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	25,10	34,64	
Total Dépenses	141 392,21	150 161,25	129 727,58	126 699,68	-10,39%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	-	-	382,73	242,96	
70 - Produits des services	80 688,50	77 646,05	27 771,00	41 544,00	-48,51%
Total Recettes	80 688,50	77 646,05	28 153,73	41 786,96	-48,21%



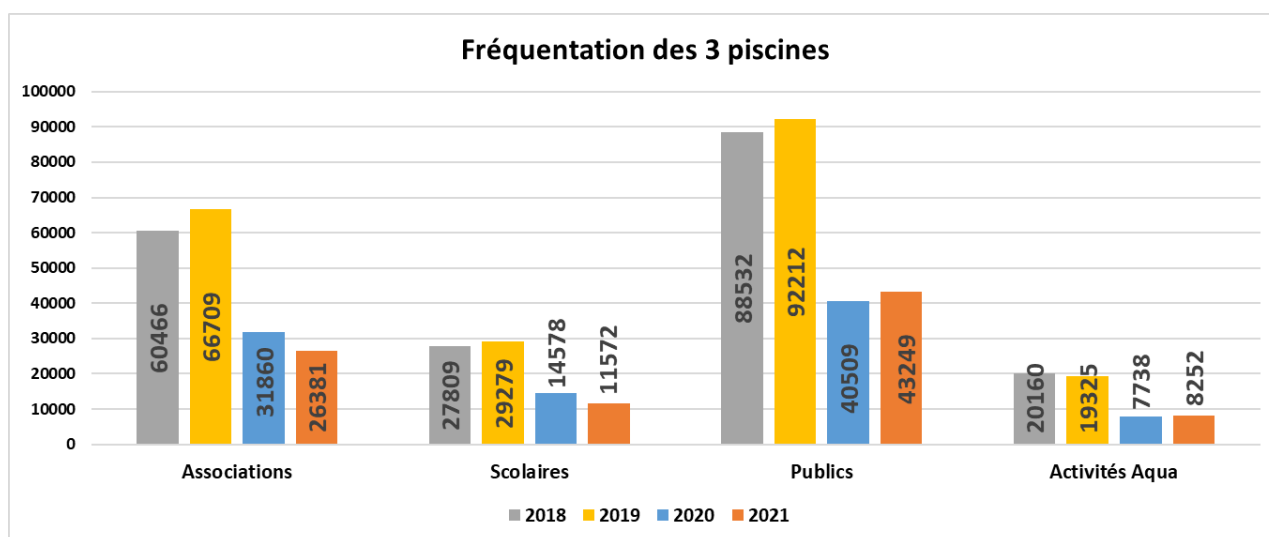
➔ BILAN DES 3 PISCINES

3 PISCINES	2018	2019	2020	2021
Dépenses	1 799 746,22	1 758 394,33	1 770 874,98	1 743 270,83
Recettes	482 178,35	556 154,99	280 820,76	227 314,34
RESULTAT	- 1 317 567,87	- 1 202 239,34	- 1 490 054,22	- 1 515 956,49

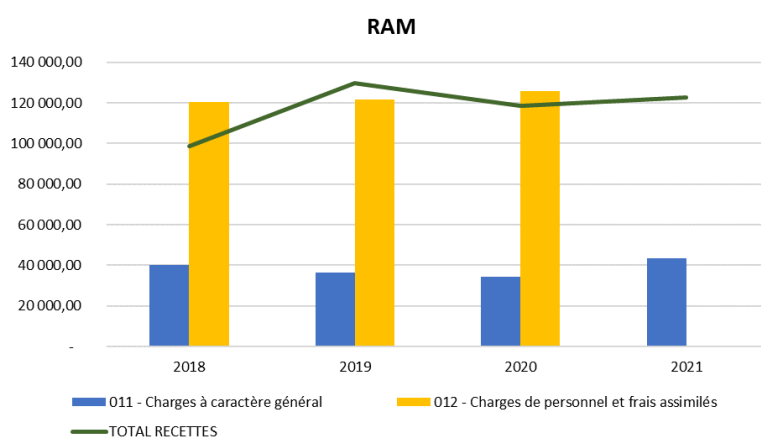
Présentation par Piscine :



Présentation par Utilisateur :

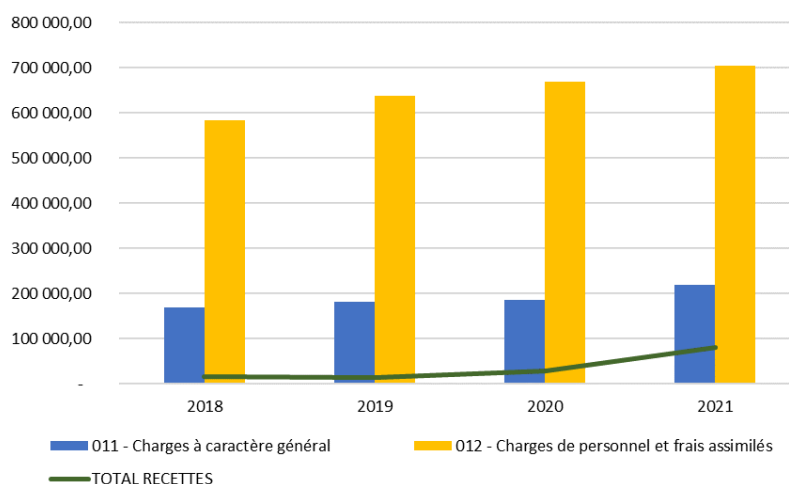


RELAIS PETITE ENFANCE	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Animations	8 016,44	6 138,00	4 860,00	8 424,90	5,10%
Assurances	179,16	181,79	184,83	184,83	3,16%
Chauffage	2 542,84	3 258,61	2 850,62	3 816,36	50,08%
Divers	1 187,71	1 710,74	1 010,76	1 880,11	58,30%
Eau	163,48	151,61	149,32	160,62	-1,75%
Électricité	2 423,46	1 827,95	2 090,15	2 301,40	-5,04%
Fête de Noël	2 668,24	1 145,72	-	1 172,49	-56,06%
Formation	2 307,47	1 959,76	1 396,91	269,10	-88,34%
Fournitures administratives	955,88	811,34	144,38	341,25	-64,30%
Fournitures de petit équipement	1 028,31	1 088,56	765,92	986,28	-4,09%
Fournitures d'entretien	1 356,32	788,25	1 409,95	1 674,43	23,45%
Frais d'affranchissement	1 624,70	1 624,70	2 601,98	2 927,20	80,17%
Frais de nettoyage des locaux	1 647,54	1 392,43	690,17	643,97	-60,91%
Frais de télécommunications	1 151,57	1 145,41	3 453,86	2 053,90	78,36%
Livres, disques, cassettes...	1 887,84	866,61	490,89	645,15	-65,83%
Maintenance	2 555,11	2 235,17	1 435,28	2 424,60	-5,11%
Réceptions	1 438,36	1 538,84	916,79	649,87	-54,82%
Soutien Parentalité	7 155,70	8 399,30	9 908,13	12 689,01	77,33%
Total 011 - Charges à caractère général	40 290,13	36 264,79	34 562,18	43 667,87	8,38%
012 - Charges de personnel	120 307,10	121 808,24	125 906,92	136 856,02	13,76%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	34,75	0,30	
Total Dépenses	160 597,23	158 073,03	160 503,85	180 524,19	12,41%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	-	-	31,00	-	
70 - Produits des services	62 442,50	54 088,87	40 976,66	75 809,39	21,41%
74-Dotations, subventions et participations	36 235,83	75 712,87	77 672,38	46 739,37	28,99%
Total Recettes	98 678,33	129 801,74	118 680,04	122 548,76	24,19%



ADMINISTRATION GENERALE	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Assurances	9 446,32	9 819,30	10 106,83	9 975,76	5,60%
Chauffage	7 006,16	7 856,39	6 685,24	8 632,62	23,21%
Communication	-	10 234,14	8 738,02	14 837,52	44,98%
Divers	11 374,07	9 332,76	22 800,85	14 124,13	24,18%
Eau	784,65	727,70	716,68	770,97	-1,74%
Électricité	10 462,76	8 774,11	10 032,67	11 046,69	5,58%
Entretien espaces verts	2 897,38	2 904,88	2 909,88	2 919,88	0,78%
Entretien et réparations	4 588,29	2 995,33	784,99	3 098,63	-32,47%
Entretien et réparations bâtiments publics	3 982,88	1 629,54	6 386,95	13 743,48	245,06%
Fête de Noël	4 374,32	4 744,46	1 404,78	5 018,96	14,74%
Formation	667,61	1 147,37	2 580,74	564,79	-15,40%
Fournitures administratives	4 838,74	3 922,49	4 834,89	3 363,81	-30,48%
Fournitures de petit équipement	2 760,90	580,89	974,78	1 442,59	-47,75%
Fournitures d'entretien	1 358,20	2 322,12	3 988,56	3 743,61	175,63%
Frais d'actes et de contentieux / Honoraires	3 000,00	3 000,00	-	9 000,00	200,00%
Frais d'affranchissement	6 368,34	6 623,21	3 958,76	6 084,57	-4,46%
Frais de nettoyage des locaux	7 908,21	6 683,67	3 312,79	3 091,03	-53,75%
Frais de télécommunications	18 336,55	16 991,89	19 877,19	17 209,42	1,28%
Locations (voitures)	4 195,44	5 035,44	4 195,44	4 195,44	0,00%
Maintenance	27 517,37	38 215,72	49 168,44	51 837,23	88,38%
Opération Sécurité Vélo pour les CP	-	-	-	10 562,40	
Réceptions	13 029,66	12 703,73	8 827,19	9 450,76	-27,47%
Vélo Tour	23 747,59	24 413,76	13 392,49	13 821,98	-41,80%
Total 011 - Charges à caractère général	168 645,44	180 658,90	185 678,16	218 536,27	29,58%
012 - Charges de personnel	583 797,03	638 818,48	668 668,53	705 006,39	20,76%
65 - Autres charges de gestion courante	24 940,09	13 899,23	3 235,09	9 284,20	-62,77%
Total Dépenses	777 382,56	833 376,61	857 581,78	932 826,86	20,00%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	7 082,72	8 805,12	16 155,57	25 406,61	258,71%
70 - Produits des services	8 645,08	5 054,75	6 618,45	54 672,56	532,41%
74-Dotations, subventions et participations	-	-	5 100,00	-	
Total Recettes	15 727,80	13 859,87	27 874,02	80 079,17	409,16%

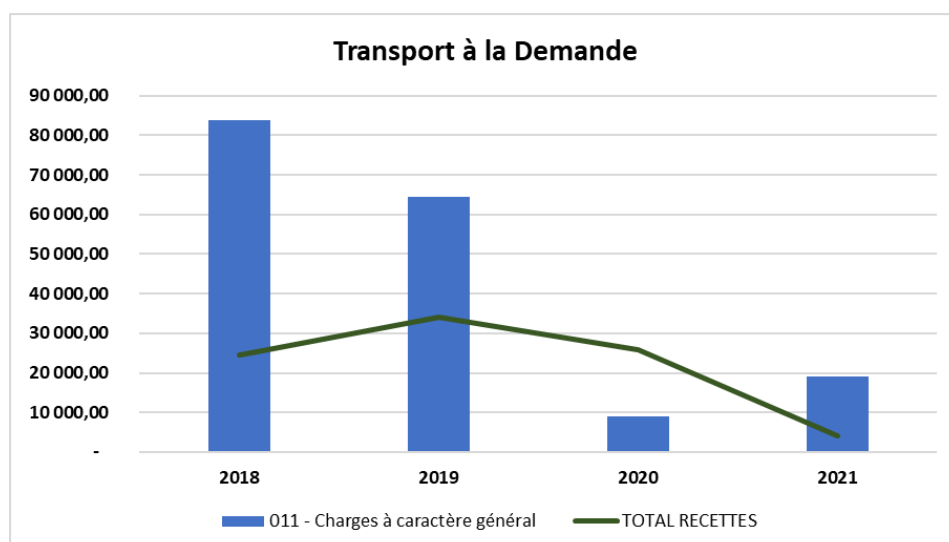
Administration Générale



➔ TRANSPORT A LA DEMANDE

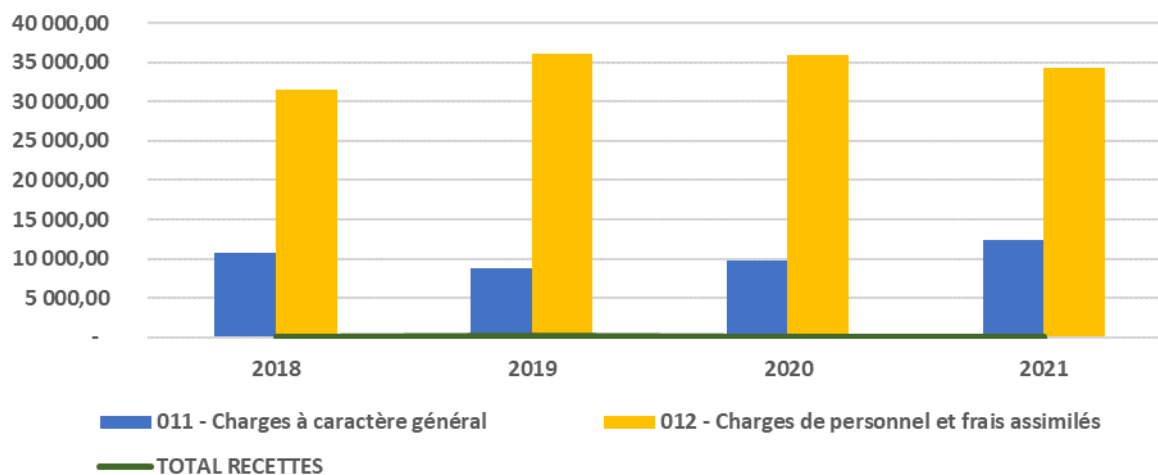
- 2019** Année incomplète suite à la défaillance du délégataire TransLib (L.J.) – absence de service de transport en août 2019.
Nouveau prestataire : Presta Bruche à compter du 1^{er} septembre 2019.
- 2020** Le service a fortement été impacté par l'épidémie de COVID-19 : cessation du service à partir du 17 mars et confinement total pendant 2 mois ; puis défaillance du nouveau délégataire PRESTA BRUCHE ; reprise minimale à partir du mois de juillet et service uniquement le matin.
- 2021** Jusqu'à la fin du contrat le 31 août 2021, avec prestataire PRESTA BRUCHE, le service était toujours en service uniquement le matin de façon irrégulière.
- 2021** Nouveau prestataire : SYNERGY HP à compter du 1^{er} septembre 2021. Le service reprend son cours après de long mois de service minimal et la crise sanitaire.
- 2022** Une reprise de l'activité attendue

TRANSPORT A LA DEMANDE	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Contrats de prest.de serv	82 462,05	61 051,39	8 406,29	18 170,58	-78%
Divers	928,80	2 651,47	-	482,74	-48%
Frais de télécommunications	544,64	650,99	495,57	486,31	-11%
Total 011 - Charges à caractère général	83 935,49	64 353,85	8 901,86	19 139,63	-77%
Total Dépenses	83 935,49	64 353,85	8 901,86	19 139,63	-77%
Recettes					
70 - Produits des services	663,74	756,91	472,01	61,06	-91%
74-Dotations, subventions et participations	23 875,08	33 218,95	25 485,21	4 100,06	-83%
Total Recettes	24 538,82	33 975,86	25 957,22	4 161,12	-83%



BANQUE DE MATERIELS	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Assurances	497,62	1 169,62	1 412,65	1 368,70	175%
Divers	3 694,61	95,10	692,68	587,73	-84%
Eau	129,48	148,18	150,41	184,74	43%
Électricité	699,83	998,31	1 118,98	1 165,99	67%
Entretien et réparations	-	969,71	2 757,68	2 728,09	0%
Formation	450,00	-	1 094,40	-	-100%
Fournitures administratives	296,59	885,94	226,07	52,12	-82%
Fournitures de petit équipement	2 493,60	4 168,66	1 303,29	5 082,62	104%
Fournitures d'entretien	1 371,19	153,41	211,61	-	-100%
Frais de télécommunications	150,20	147,30	162,00	198,00	32%
Maintenance	81,90	44,04	520,33	829,34	913%
Vêtements de travail	900,69	-	207,95	142,20	-84%
Total 011 - Charges à caractère général	10 765,71	8 780,27	9 858,05	12 339,53	15%
012 - Charges de personnel	31 572,96	36 142,28	35 998,73	34 370,33	9%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	9,72	50,40	0%
Total Dépenses	42 338,67	44 922,55	45 866,50	46 760,26	10%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	-	190,75	78,75	-	0%
Total Recettes	-	190,75	78,75	-	0%

Banque de Matériels




AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES DE MOLSHEIM

La gestion en régie des aires d'accueil des gens du voyage, depuis novembre 2017 a permis de réduire les charges de fonctionnement.

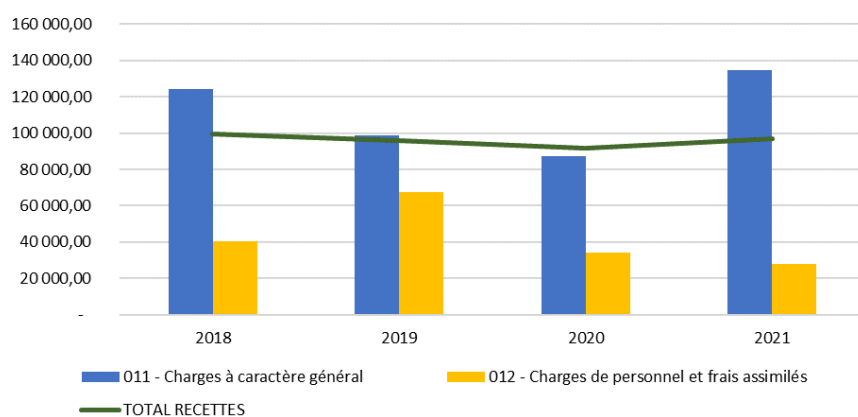
2019 : WEBACCUEIL : La consommation d'eau et d'électricité est facturée sur une base réelle et non plus estimative.

2020 : Départ en retraite d'un agent, non remplacé.

2021 : Mise en place d'un service de HOTLINE, pour la gestion des astreintes. (augmentation frais télécommunication)

Aire d'Accueil des Gens du Voyages MOLSHEIM 	2018	2019	2020	2021	% 2018/2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Assurances	71,67	312,40	387,73	256,49	257,88%
Coordination sociale	10 000,00	10 300,00	10 300,00	10 300,00	3,00%
Divers	2 736,99	1 883,41	981,60	3 515,35	28,44%
Eau	17 922,49	10 674,90	10 787,89	13 324,87	-25,65%
Électricité	44 648,52	38 186,47	44 759,88	69 091,13	54,74%
Entretien espaces verts	9 600,00	4 608,00	3 204,84	3 462,00	-63,94%
Entretien et réparations	433,84	340,45	560,70	924,36	113,06%
Entretien et réparations bâtiments publics	12 717,21	7 336,92	2 965,19	7 968,98	-37,34%
Entretien et réparations réseaux	12 060,60	4 630,93	5 184,96	14 880,42	23,38%
Formation	516,00	1 296,00	-	-	-100,00%
Fournitures administratives	518,38	1 831,47	495,79	157,39	-69,64%
Fournitures de petit équipement	6 496,39	8 444,48	1 894,81	5 185,30	-20,18%
Fournitures d'entretien	1 166,26	1 087,63	1 080,00	247,39	-78,79%
Frais de télécommunications	1 381,38	754,38	1 280,26	2 375,98	72,00%
Frais dépôts Régie	-	-	-	30,00	
Maintenance	2 872,80	6 602,51	2 848,86	3 685,04	28,27%
Vêtements de travail	1 178,48	619,81	430,11	425,00	-63,94%
Total 011 - Charges à caractère général	124 321,01	98 909,76	87 162,62	135 829,70	9,26%
012 - Charges de personnel	97 179,61	132 525,95	65 018,91	27 969,66	-71,22%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	10,89	50,40	
Total Dépenses	221 500,62	231 435,71	152 192,42	163 849,76	-26,03%
Recettes					
013 - Atténuations de charges	-	-	6,00	-	
70 - Produits des services	34 185,94	30 938,80	31 379,15	30 118,47	-11,90%
74-Dotations, subventions et participations	65 559,27	64 959,45	60 209,79	66 906,56	2,06%
Total Recettes	99 745,21	95 898,25	91 594,94	97 025,03	-2,73%


Aire des Gens du Voyages Molsheim



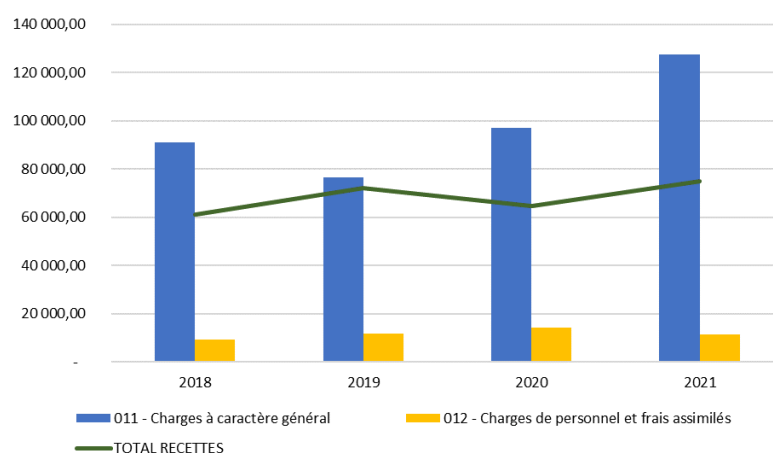
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES DE MUTZIG

Une réduction des charges de fonctionnement était attendue suite à la reprise en régie des aires d'accueil des gens du voyage, depuis novembre 2017. D'importants travaux de maintenance et de réparation ont cependant dû être effectués sur l'aire.

2019 : Mise en place d'un service de HOTLINE, pour la gestion des astreintes. (augmentation frais télécommunication)

Aire d'Accueil des Gens du Voyages MUTZIG 	2018	2019	2020	2021	% 2018/ 2021
Dépenses					
011 - Charges à caractère général					
Assurances	97,47	98,89	250,13	172,51	76,99%
Coordination sociale	1 800,00	7 200,00	7 200,00	-	-100,00%
Divers	629,07	1 536,53	1 326,07	3 522,12	459,89%
Eau	23 168,61	9 695,71	8 788,27	9 470,13	-59,13%
Électricité	40 522,73	36 773,83	49 787,20	66 995,35	65,33%
Entretien espaces verts	4 596,00	2 976,00	3 072,00	3 168,00	-31,07%
Entretien et réparations	2 080,08	75,85	166,37	396,17	-80,95%
Entretien et réparations bâtiments publics	3 854,97	6 050,94	8 425,90	15 934,20	313,34%
Entretien et réparations réseaux	9 566,40	6 662,44	10 580,46	9 263,40	-3,17%
Formation	516,00	12,00	-	-	-100,00%
Fournitures administratives	59,61	-	15,88	57,46	-3,61%
Fournitures de petit équipement	1 504,85	4 042,56	4 029,78	14 238,58	846,18%
Fournitures d'entretien	427,66	285,08	448,04	387,95	-9,29%
Frais de télécommunications	115,10	190,11	162,00	1 708,70	1384,54%
Frais dépôts Régie	-	-	-	30,00	0,00%
Maintenance	1 989,60	774,00	2 560,80	804,00	-59,59%
Vêtements de travail	199,20	60,76	323,95	252,96	26,99%
Total 011 - Charges à caractère général	91 127,35	76 434,70	97 136,85	126 401,53	38,71%
012 - Charges de personnel	9 225,50	11 913,59	14 071,48	11 569,88	25,41%
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	4,45	-	0,00%
Total Dépenses	100 352,85	88 348,29	111 212,78	137 971,41	37,49%
Recettes					
70 - Produits des services	13 415,00	23 915,00	20 062,50	32 350,00	141,15%
74-Dotations, subventions et participations	47 838,52	48 279,23	44 628,38	50 688,60	5,96%
Total Recettes	61 253,52	72 194,23	64 690,88	83 038,60	35,57%

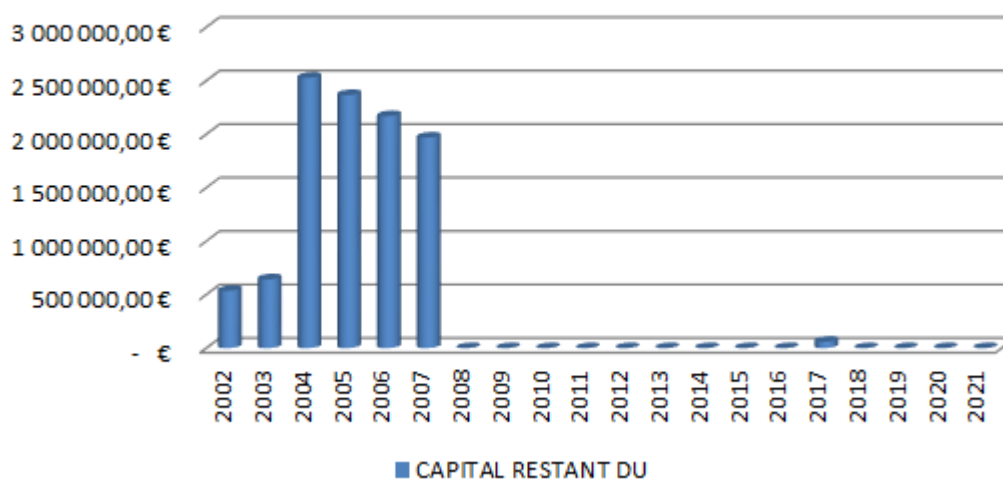
Aire des Gens du Voyages Mutzig



2021 SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dette

ETAT DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL



Pas de dette.

2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
13	Subventions d'investissement	305 883,07	19 713,00	472 556,54	190 626,48	128 190,00
16	Emprunts					
	Total des recettes d'équipement	305 883,07	19 713,00	472 556,54	190 626,48	128 190,00
21	Immobilisations corporelles	1 959,35	-	44 261,39	-	-
23	Immobilisations en cours	-	20 904,30	42 779,94	-	-
27	Autres Immobilisations financières			-		40 823,00
10	FCTVA	165 290,00	123 459,48	350 018,44	26 191,87	734 030,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 022 395,20	607 758,38	1 503 505,56	9 056 745,31	1 846 391,87
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 900,00	400,00	-	-	2 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations					-
	Total des recettes financières	1 191 544,55	752 522,16	1 940 565,33	9 082 937,18	2 623 244,87
45	Total des opé. Pour compte de tiers	14 425,52	-	-	154 717,68	-
	Total des recettes réelles d'investissement	1 511 853,14	772 235,16	2 413 121,87	9 428 281,34	2 751 434,87
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-		438 640,00
040	Amortissement des immobilisation	120 129,45	157 620,80	244 551,31	1 418 916,36	230 000,00
041	Opérations patrimoniales				168 093,04	40 000,00
	Total des recettes d'ordres d'investissement	120 129,45	157 620,80	244 551,31	1 587 009,40	708 640,00
	TOTAL RECETTES	1 631 982,59	929 855,96	2 657 673,18	11 015 290,74	3 460 074,87

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

128 314,41

-

604 655,37

10 547 060,11

3. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
20	immobilisations incorporelles	547,90	99 860,40	53 960,40	104 315,71	533 800,00
204	Subventions d'équipement versées	-	136 675,00	-	332 675,00	110 950,00
21	Immobilisations corporelles	391 521,43	475 147,17	160 755,06	420 073,77	2 530 280,00
23	Immobilisations en cours	389 432,19	1 338 430,97	725 419,73	-	10 480 104,98
Total des dépenses d'équipement		781 501,52	2 050 113,54	940 135,19	857 064,48	13 655 134,98
10	Dotations, fonds divers et réserves				29 901,11	-
13	Subventions d'investissement				-	-
16	Emprunts	500,00	1 800,00	-	-	2 000,00
27	Autres Immobilisations financières			81 646,00	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	300 000,00
Total des dépenses financières		500,00	1 800,00	81 646,00	29 901,11	302 000,00
45	Total des opé. Pour compte de tiers	14 425,52	-	-	13 375,36	-
Total des dépenses réelles d'investissement		796 427,04	2 051 913,54	1 021 781,19	900 340,95	13 957 134,98
040	Opé.d'ordre Travaux en régie	4 050,17	11 094,04	27 320,24	4 452,01	10 000,00
041	Opérations patrimoniales				168 093,04	40 000,00
Total des dépenses d'ordres d'investissement		4 050,17	11 094,04	27 320,24	172 545,05	50 000,00
TOTAL DEPENSES		800 477,21	2 063 007,58	1 049 101,43	1 072 886,00	14 007 134,98

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté 703 190,97 - 1 003 916,38 - -

Bilan 2014-2021 : ☞ 21 240 072,58 € de travaux réalisés TTC.

☞ 3 736 853,10 € de subventions perçues.

Les principaux travaux financés :

- Construction du bâtiment du RAM
- Construction d'une nouvelle piscine à DACHSTEIN
- Réhabilitation de la piscine de plein air
- Construction et Equipement d'une banque de matériel intercommunale,
- Réalisation de pistes cyclables

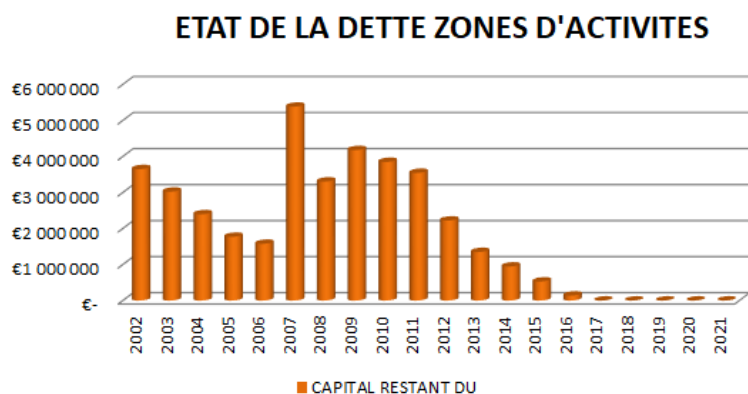
4. Les prévisions 2022 : Une situation budgétaire qui permet de financer en 2022 l'ensemble des projets inscrits

OPERATIONS	DEPENSES 2022 MONTANT T.T.C.	RECETTES TOTALES	SOLDE A FINANCER
ADMINISTRATION GENERALE	155 000	25 426	129 574
Equipement du siège : Désinfection air et surface	30 000	4 921	25 079
Travaux	20 000	3 281	16 719
Informatique : Matériel, logiciel /Téléphonie	20 000	3 281	16 719
Solution GED + Ressources Humaines + Marchés Publics	70 000	11 483	58 517
Aménagement	5 000	820	4 180
Mobilier	10 000	1 640	8 360
AMENAGEMENT NUMERIQUE (Solde Rosace)	110 950	-	110 950
S.I.G.	189 680	31 115	158 565
RAM	5 000	820	4 180
BORNES ELECTRIQUES	1 000	8 964	- 7 964
ZA TRANSFERT TERRAIN	-	-	-
PISCINES (dont informatique et réseaux)	200 000	32 808	167 192
PISCINE PLEIN AIR	120 000	19 685	100 315
ETUDES PISCINE	400 000	65 616	334 384
BANQUE DE MATERIEL	60 000	9 842	50 158
Equipement	60 000	9 842	50 158
ACCUEIL GENS DU VOYAGE	45 000	7 382	37 618
<i>Assainissement(cf budget asst) ?</i>	<i>160 000</i>		
IMMEUBLES	-	-	-
PISTES CYCLABLES	2 526 900	519 181	2 007 719
Acquisitions foncières	30 000	-	30 000
DACHSTEIN "GRAF"	228 000	37 401	190 599
MUTZIG Avenue du Général de Gaulle*	95 000	49 584	45 416
MUTZIG Rue du Docteur Schweitzer	240 000	63 370	176 630
MOLSHEIM : Quartier Henri Meck*	420 000	68 897	351 103
MOLSHEIM : Parc de la commanderie*	294 000	48 228	245 772
MOLSHEIM Rue des remparts et des sports*	31 300	8 264	23 036
MOLSHEIM Rue de la fonderie*	94 600	24 978	69 622
DUPPIGHEIM-ENTZHEIM	708 000	131 140	576 860
Schéma vélo intercommunal	50 000	8 202	41 798
Etudes de faisabilité	96 000	15 748	80 252
Diverses jonctions & réhabilitations	240 000	63 370	176 630
AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	540 200	96 774	443 426
MOLSHEIM : Réha Dignes de protection Holtzplatz	373 200	61 220	311 980
Etudes de danger Dignes de protection de crue	85 000	23 743	61 257
Travaux zone rétention des crues du Birckenwald	72 000	11 811	60 189
Acquisitions foncières	10 000	-	10 000
FONDS RESISTANCE (50 %)	-	40 823	- 40 823
TOURISME dont aire camping Car	150 000	24 606	125 394
DEPENSES IMPREVUES	300 000	-	300 000
TOTAL	4 803 730	883 043	3 920 687

II. LES BUDGET ANNEXES

A. BUDGET ZONES D'ACTIVITES

1.1. LA DETTE :



1.2. LE RESULTAT PREVISIONNEL PAR ZONE 2021

ACTIVEUM	: - 717 443,42 €	⇒ TRAVAUX AMENAGEMENT EN COURS
BUGATTI	: - 18 814,81 €	⇒ OPERATION SOLDEE MAIS DES ACQUISITIONS/CESSIONS
ATRIUM	: - 320 943,81 €	⇒ DUP EN COURS
ECOPARC	: - 226 599,08 €	⇒ TRAVAUX EN COURS
VILLAGE DE LOISIRS	: + 272 750,90 €	⇒ OPERATION SOLDEE

Total prévisionnel 2021 : -1 011 050,22 €

1.3. LA STRUCTURE GENERALE DE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » 2022

DETTE AU 1ER JANVIER 2022	-
DEFICIT REPORTE	- 1 011 050
FRAIS FINANCIER	-
TRAVAUX A REALISER	- 1 524 890
CESSION D'ACTIF	3 438 752
TOTAL	1 913 862
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	902 812

Budget Primitif 2022 Zone d'Activités

DEPENSES		RECETTES				SOLDE
OPERATIONS	PREVISIONS 2022	Intitulé	Surface (are)	coût de l'are HT	VENTE 2022	
ACTIVEUM	627 050	ACTIVEUM			2 216 655	1 589 605
Divers	20 000	L'EMAILLERIE ALSACIENNE	131,20	3 500	459 200	
Indemnités Exploitant	83 800	INTERCARAT	397,26	3 500	1 390 410	
ZA ACTIVEUM Compensation PPRI	153 000	GALOPIN	39,88	3 500	139 580	
ZA ACTIVEUM Rue GUYNEMER (solde)	17 150	CONCEPTSEAL	39,99	3 500	139 965	
ZA ACTIVEUM Prolongement de la "Rue Blériot"	3 100	AUTRES	25,00	3 500	87 500	
ZA ACTIVEUM Voirie Réseaux - <u>Tranche 4</u>	350 000					
ATRIUM	300 000	ATRIUM			-	- 300 000
Acquisition terrains	270 000					
D.U.P.	30 000					
ECOPARC	40 000	ECOPARC			767 097	727 097
Aménagement entrée de la Zone	25 000	Divers	115,53	6 500	750 945	
Indemnités Exploitant	15 000	Compensation soustraction - MERCEDES BENZ			16 152	
BUGATTI	102 840	BUGATTI			-	- 102 840
Acquisition terrains	62 840					
Divers	40 000					
AUTRES ZA - DUPPIGHEIM	455 000	AUTRES ZA - DUPPIGHEIM			455 000	-
TOTAL	1 524 890				3 438 752	1 913 862

CONCLUSION

Le budget ZA présente un solde négatif mais des terrains sont encore disponibles.

Les projets :

- Extension de la ZA Activeum : des travaux en cours et cessions de terrains,
- Développement de la ZA Atrium : des avancées avec l'achat de terrains,
- ZA Ecoparc : cession du dernier terrain,
- ZA BUGATTI : des provisions en vue de l'acquisitions de terrains pour des cessions futures,

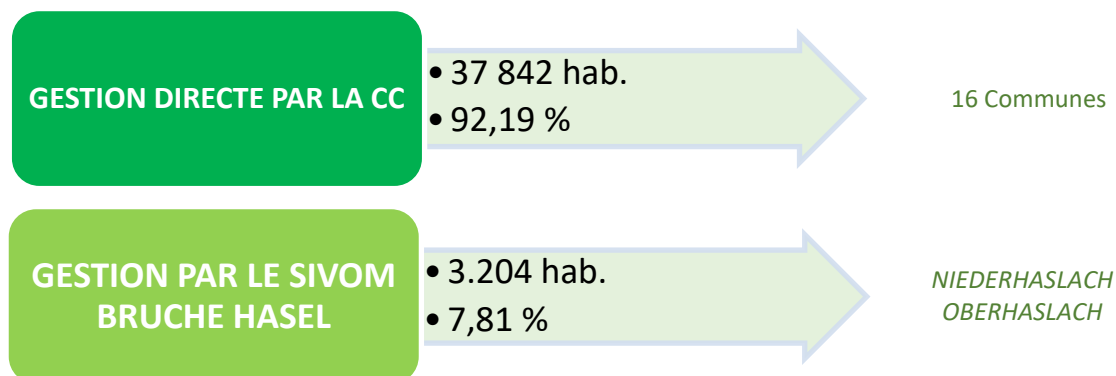
- Des achats / reventes de terrains au titre des ZAE réalisées par les communes avant l'application de la Loi NOTRe.

Un budget qui va redevenir positif.

B. BUDGET ASSAINISSEMENT

SITUATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2022 POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

POPULATION CONCERNEE

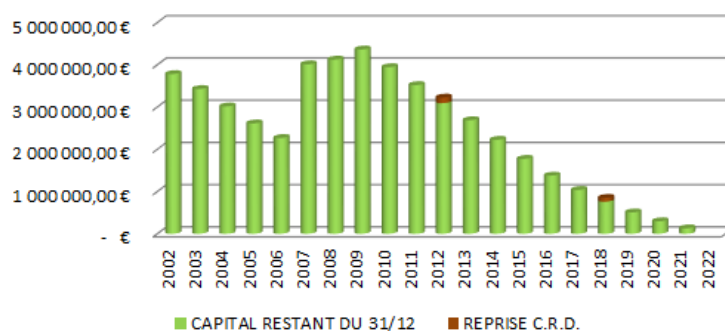


1. SITUATION BUDGETAIRE

1.1. LA DETTE

Etat de la dette :

ETAT DE LA DETTE ASSAINISSEMENT



Annuité de la dette

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
1. Remboursement du capital	278 248,06	253 714,67	209 839,67	167 019,97	129 521,06
2. Intérêts de la dette	33 882,73	24 614,09	16 001,87	8 436,40	2 500,00
Annuité de la dette (1+2)	312 130,79	278 328,76	225 841,54	175 456,37	132 021,06

2019 : Reprise avec effet au 1^{er} janvier 2017 du CRD transféré suite à l'intégration du Périmètre « Petite- Bruche », soit 89.000 €.

2022 : Extinction de la dette au 31/08/2022

1.2. L'ÉPARGNE

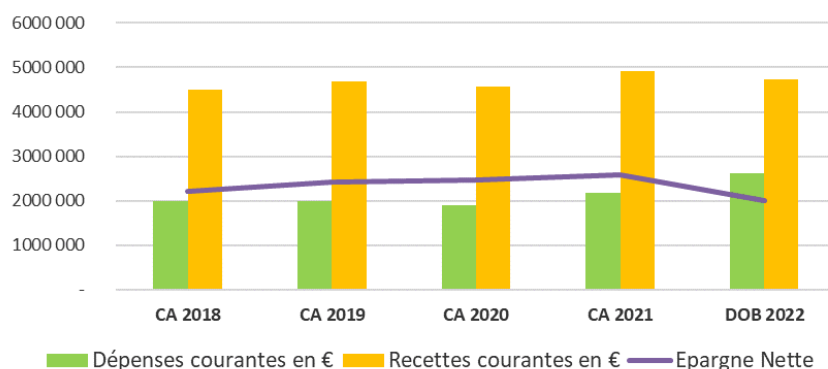
Durée d'extinction de la dette

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
1. En cours de la dette au 31/12/N	849 574,78	595 860,11	386 020,44	219 000,47	89 479,44
2. Epargne brute	2 501 853,39	2 683 691,73	2 682 319,86	2 743 378,52	1 990 400
Recettes réelles de fonctionnement	4 502 779,81	4 680 200,43	4 573 526,76	4 922 300,04	4 600 500
Dépenses réelles de fonctionnement	2 000 926,42	1 996 508,70	1 891 206,90	2 178 921,52	2 610 100
Durée d'extinction (1/2)	0,34	0,22	0,14	0,08	0,04

Epargne nette moyenne par mètre cube sur 3 ans

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
1. Epargne nette	2 223 605,33	2 429 977,06	2 472 480,19	2 576 358,55	1 860 878,74
Epargne brute	2 501 853,39	2 683 691,73	2 682 319,86	2 743 378,52	1 990 400
Remboursement du capital	278 248,06	253 714,67	209 839,67	167 019,97	129 521
2. Volume facturé (1)	2 435 895	2 390 632	2 431 731	2 432 000	2 432 000
3. Epargne nette /m3 (1/2)	0,91	1,02	1,02	1,06	0,77
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	0,92	0,93	0,98	1,03	0,95

Epargne Nette en €



L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.300.000 €**

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
- Etude	971,40	17 542,80	9 804,75	2 942,52	483 620,00
- Ouvrage	151 182,50	30 899,44	3 139,55	408,00	
- Réseaux	1 192 167,06	798 944,35	1 104 192,40	1 915 982,35	3 684 600,00
- Autres	19 315,06	27 330,75	6 530,00	-	
- TOTAL	1 363 636,02	874 717,34	1 123 666,70	1 919 332,87	4 168 220,00

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2021 présente un excédent global de : **+ 7 015 720,89 €**

Section de Fonctionnement	: + 1 495 585,80 €
Section d'investissement	: + 5 520 135,09 €

2. LA STRUCTURE GENERALE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
EXCEDENT PREV.REPORTE	2 098 567	3 083 622	4 562 081	-	-
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	3 014 831	3 216 168	3 089 585	3 116 416	3 100 000
CONTRIB EAUX PLUVIALES	550 000	550 000	550 000	750 000	750 000
PRIME POUR EPURATION	167 865	171 071	123 161	96 238	100 000
PARTICIPATIONS INDUSTRIELS	561 885	496 071	456 140	466 182	310 000
TRAVAUX (Branchement)	184 354	160 489	244 506	263 844	250 000
KOLBSHEIM (TRANSPORT ET TRAITEMENT EAUX)	-	57 333	62 487	66 178	60 000
PRODUITS DIVERS	23 845	29 069	47 647	3 444	5 500
REPRISE PROVISION	-	-	-	160 000	25 000
QUOTE-PART SUBVENTION	128 576	129 195	134 832	134 832	150 000
TOTAL	6 729 923	7 893 018	9 270 439	5 057 132	4 750 500

DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
CHARGES DE GESTION (SDEA)	1 795 611	1 800 414	1 686 223	1 803 458	2 038 200
FRAIS D'INSPECTION					150 000
FRAIS DE PERSONNEL	83 404	90 216	106 823	72 421	119 500
FRAIS FINANCIERS	33 131	23 894	15 472	8 436	7 600
REDEVANCE AERM (Régul°)	-	-	-		30 000
CONTRIB. ASST PLUV. (SIVOM BRUCHE HASL)	58 410	58 159	58 449	58 458	60 000
ADMISSION EN NON VALEUR				165 297	19 000
FRAIS DE GESTION GENERALE	27 014	15 011	17 000	30 898	53 800
DEPENSES IMPREVUES					80 000
TITRES ANNULES	3 356	8 814	7 241	39 954	19 000
AUTRES CHARGES					8 000
PROVISION					25 000
AMORTISSEMENTS	1 319 631	1 334 428	1 356 731	1 382 624	1 422 000
TOTAL	3 320 557	3 330 937	3 247 938	3 561 546	4 032 100

RESULTAT / SOLDE	3 409 366	4 562 081	6 022 501	1 495 586	718 400
-------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

SOLDE HORS RESULTAT REPORTE	1 310 799	1 478 458	1 460 420	1 495 586	718 400
------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
TRANSFERT DU FONCTIONN.	1 064 922	325 743	-	6 022 501,24	718 400
AFFECTATION RESULTATS	- 986 379	- 341 247	343 990,34	282 573,09	7 015 721
AMORTISSEMENTS	1 319 631	1 334 428	1 356 731,17	1 382 624,40	1 422 000
TOTAL	1 398 174	1 318 924	1 700 721,51	7 687 698,73	9 156 121
DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
CAPITAL DE LA DETTE	278 248,06	253 714,67	209 839,67	167 019,97	129 600,00
OPERATION D'ORDRE	128 576	129 195	134 831,68	134 831,68	150 000
TOTAL	406 824	382 909	344 671,35	301 851,65	279 600
SOLDE avant emprunt et hors subventions	991 350	936 015	1 356 050,16	7 385 847,08	8 876 521
CREDITS DISPONIBLES	991 350	936 015	1 356 050,16	7 385 847,08	8 876 521
TRAVAUX A REALISER	- 1 363 636,02	- 874 717,34	- 1 123 666,70	- 1 919 332,87	- 4 168 220
RESTE A REALISER					- 488 511
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 100 000
PARTICIPATIONS ATTENDUES	31 039,51	282 692,91	50 189,63	53 620,88	7 000
TOTAL	- 1 332 597	- 592 024	- 1 073 477,07	- 1 865 711,99	- 4 749 731
soit					
BESOIN DE FINANCEMENT	341 247	- 343 990	- 282 573,09	- 5 520 135,09	- 4 126 790
ou					
TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					186,88%

3. PROJECTION PREVISIONNELLE 2022 2022

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2022 – 2026 : PLUS DE 13.000.000 €

TOTAL TRAVAUX 2022	:	4 743 294,28 €
Report Travaux 2021 non démarrés	:	1 637 600,00 €
Autres Reports	:	575 074,28 €
Frais d'étude	:	483 620,00 €
Nouvelles Opérations 2022	:	1 185 000,00 €
Travaux SDEA –branchement/réseaux/STEP	:	862 000,00 €
PREVISIONNEL PATRIMONIAL 2022 2025	:	9 000 000,00 €
AUTRES TRAVAUX A PREVOIR	:	5 000 000,00 €

3.2. LES TARIFS

Les tarifs assainissement n'ont ni augmenté en 2020, ni en 2021 et ont vocation à rester stables en 2022.

Part variable 1,23 € HT / m³	Part fixe 63 € HT / m³	Prix au m³ : 1,76 € HT pour une consommation moyenne de 120 m³
--	--	---

Ces tarifs ne concernent pas les Communes de Niederhaslach et Oberhaslach.

Un tarif transitoire s'applique pour la Commune de Heiligenberg : 0,45 € H.T. le m³.

au titre des rejets d'assainissement collectés, non transportés, ni traités en station d'épuration, en attendant en attendant l'interconnexion des réseaux au droit de la Mairie de HEILIGNEBERG,

CONCLUSION

La situation du Budget Assainissement est extrêmement saine :

- L'endettement, après avoir culminé à 4 362 153 € en 2009 s'éteindra courant de l'année 2022 ;
- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement prévisionnel s'élève à **1.860.000 €**, après remboursement de l'annuité de la dette soit **129.600 €** ;
- Un résultat reporté de près de **7.015.721 €** ;
- Cette situation a justifié une non augmentation des tarifs validée le 9 décembre 2021 par le Conseil Communautaire ;

- Le maintien en état et le renouvellement de nos réseaux supposent d'importants travaux à prévoir ;
- Le nombre d'actions concernant les eaux pluviales va augmenter sensiblement ;
- L'unification de l'assainissement sur notre territoire est un objectif à atteindre au 1^{er} janvier 2025 ;
- Nous sommes dans une phase, où il y a peu de travaux dans nos stations d'épuration (STEP), mais la réhabilitation des STEP va être un objectif majeur ;
- Nous devons également avoir pour ambition de mener une politique responsable qui vise à bien équiper notre territoire et à laisser une situation financière saine à la génération future.

C. BUDGET EAU

Situation des Communes au 1^{er} janvier 2022 pour la gestion de l'Eau

POPULATION CONCERNEE

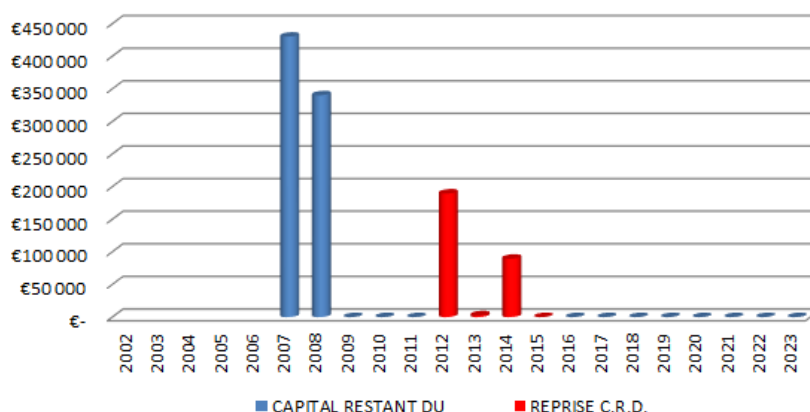


C'est l'aboutissement de nombreuses années de travail

1. SITUATION BUDGETAIRE

1.1. LA DETTE

ETAT DE LA DETTE EAU



Extinction de la Dette depuis 2015

1.2. L'EPARGNE

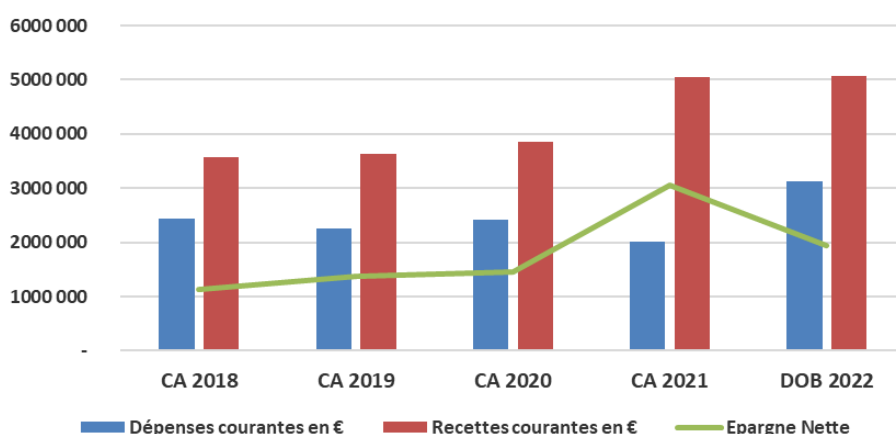
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE : NEANT

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
1 .En cours de la dette au 31/12/N	-	-	-	-	-
2. Epargne brute	1 121 785,73	1 373 830,27	1 449 420,19	3 045 017,04	1 941 600,00
Recettes réelles de fonctionnement	3 563 036,50	3 637 053,51	3 856 109,29	5 050 243,22	5 064 300,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 441 250,77	2 263 223,24	2 406 689,10	2 005 226,18	3 122 700,00
Durée d'extinction (1/2)	-	-	-	-	-

ÉPARGNE NETTE MOYENNE PAR METRE CUBE SUR 3 ANS

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
1. Epargne nette	1 121 785,73	1 373 830,27	1 449 420,19	3 045 017,04	1 941 600
Epargne brute	1 121 786	1 373 830	1 449 420	3 045 017	1 941 600
Remboursement du capital	-	-	-	-	-
2. Volume facturé	1 995 839	1 960 000	1 954 831	2 200 000	2 200 000
3. Epargne nette /m3 (1/2)	0,56	0,70	0,74	1,38	0,88
Moyenne sur 3 ans (3/3 années)	0,52	0,58	0,67	0,94	1,00

Epargne Nette



L'Épargne nette correspond à l'épargne de gestion (épargne brute) après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette moyenne s'élève à **2.100.000 €**

Le résultat 2021 apparaît en net hausse par rapport aux années précédentes mais ne reflète pas la réalité. Les communes d'Ernolsheim-bruche, Duppigheim Duttlenheim – ex périmètre Bruche-Scheer, ont été intégrées avec effet au 1^{er} janvier 2021, mais toutes les opérations comptables de transfert et charges d'exploitation n'ont pu être effectuées. D'importantes régularisations sont à prévoir en 2022.

1.3. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	DOB 2022
Etude	29 902,80	6 376,70	1 820,00	-	26 000,00
Ouvrage		27 748,18	4 377,00	67 105,83	
Réseaux	1 294 728,55	1 274 598,03	1 429 263,88	1 478 207,35	2 703 921,00
Total	1 324 631,35	1 308 722,91	1 435 460,88	1 545 313,18	2 729 921,00

1.4. LES RESULTATS

Le Résultat prévisionnel 2021 présente un besoin de financement de : **+ 1.518.708,66 €**

Section de Fonctionnement : + 2.111.468,67 €
 Section d'investissement : - 592.760,01 €

2. LA STRUCTURE DU BUDGET ANNEXE EAU 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
VENTE D'EAU AUX ABONNES	2 230 576	2 330 559	2 430 411	3 267 784,41	3 300 000
VENTE D'EAU AUTRES TERRITOIRES (GRIESHEIM ROSHEIM)	36 562	46 312	53 488	25 438,00	54 400
REDEVANCES AGENCE EAU	1 151 237	1 135 560	1 167 254	1 467 323,61	1 450 000
REPRISE PROVISION	-	-	-	60 000,00	30 000
TRAVAUX (branchement)	139 534	110 295	156 896	201 177,32	200 000
PRODUIT DIVERS	4 185	4 261	46 745	12 935,27	5 500
AUTRES VENTES D'EAU (prise d'eau temporaire)	942	949	1 279	9 084,06	2 500
SUBVENTION	-	9 118	-	-	-
PARTICIPATION	-	-	-	6 500,55	21 900
QUOTE-PART SUBVENTION	59 449	59 190	55 040	49 029,52	60 000
TOTAL	3 622 486	3 696 244	3 911 114	5 099 272,74	5 124 300

DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
REDEVANCES AGENCE EAU	1 458 574	1 215 581	1 462 963	968 525,00	1 467 000
CHARGES DE GESTION (SDEA)	879 918	911 879	769 035	857 523,14	1 031 000
PROVISION	-	-	-	-	30 000
FRAIS DE PERSONNEL	70 928	78 520	62 997	73 408,00	70 000
FRAIS DE GESTION GENERALE	14 425	28 462	13 964	19 576,99	33 400
ADMISSION EN NON VALEUR	-	-	-	47 575,04	15 000
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	80 000
CHARGE EXCEPT. (TITRE ANNUL)	17 406	28 865	96 396	38 618,01	56 300
ACHAT D'EAU AUTRES TERRITOIRES (KRONTHAL - EMS)	-	1 495	1 334	-	340 000
AMORTISSEMENTS	879 583	915 156	942 967	982 577,89	1 400 000
TOTAL	3 320 834	3 179 958	3 349 656	2 987 804,07	4 522 700

SOLDE	301 652	516 286	561 458	2 111 468,67	601 600
--------------	----------------	----------------	----------------	---------------------	----------------

SECTION DE D'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET RECETTES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
TRANSFERT DU FONCTIONN.	-	-	-	-	601 600
AFFECTATION RESULTATS	87 212	301 652	517 865	561 458	2 111 469
AMORTISSEMENTS	879 583	915 156	942 967	982 578	1 400 000
TOTAL	966 796	1 216 807	1 460 832	1 544 036	4 113 069

DEPENSES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE	200 374	613 838	720 594	689 800	592 760
CAPITAL DE LA DETTE (régul)	-	-	-	-	-
OPERATION D'ORDRE	59 449	59 190	55 040	49 030	60 000
TOTAL	259 823	673 029	775 634	738 829	652 760

SOLDE avant emprunt et hors subventions	706 973	543 778	685 198	805 207	3 460 309
--	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	DOB 2022
CREDITS DISPONIBLES	706 973	543 778	685 198	805 207	3 460 309
TRAVAUX	- 1 324 631	- 1 308 723	- 1 435 461	- 1 545 313	- 2 729 922
RESTE A REALISER	-	-	-	-	- 223 299
DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	- 22 000
PARTICIPATIONS ATTENDUES	3 820	44 351	17 553	147 346	80 000
TOTAL	- 1 320 811	- 1 264 372	- 1 417 908	- 1 397 967	- 2 895 222

soit

BESOIN DE FINANCEMENT	613 838	720 594	732 710	592 760	- 565 087
------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------

ou

TAUX D'EXECUTION ALEATOIRE					119,52%
-----------------------------------	--	--	--	--	----------------

3. PROJECTION PREVISIONNELLE 2022 2026

3.1. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2022 -2026 : 10 000 000 €

TOTAL TRAVAUX 2022	:	2 729 921,00 €
Report 2021 travaux non démarrés	:	798 000,00 €
Frais d'études	:	26 000,00 €
Nouvelles Opérations 2022	:	1 302 921,00 €
Travaux SDEA –branchement/réseaux	:	1 007 000,00 €
PREVISIONNEL PATRIMONIAL 2023 2025	:	7 000 000,00 €
soit 2 800 ml de tuyau neuf par an		
AUTRES TRAVAUX A PREVOIR :	:	14 500 000,00 €

3.2. LES TARIFS

Les tarifs de l'eau ont fait l'objet d'un réajustement en 2020 : augmentation des tarifs en compensation de la diminution de la part assainissement.

- Pour 2021 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors orientations 2020.
: lissage sur 10 ans des tarifs pour les communes intégrées au 1^{er} janvier 2021
- Pour 2022 : poursuite de la hausse des tarifs conformément à la trajectoire fixée lors orientations 2020.
: 2^{ème} année d'uniformisation des Tarifs.

Tarifs CC
•Part variable : 1,12 € HT/m ³ •Part fixe : 52,54 € HT •Prix au m ³ : 3,31 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m ³)

Tarifs Intégration Bruche Scheer : Ernolsheim-sur bruche, Duppigheim et duttlenheim
•Part variable : 0,75 € HT/m ³ •Part fixe : 40,45 € HT •Prix au m ³ : 2,84 € HT (pour une consommation moyenne de 120 m ³)

CONCLUSION

La situation du Budget Eau est saine mais structurellement toujours fragile :

- Hors résultat reporté, la capacité d'investissement s'élève à **1.900.000 €** ;
- Grace à une gestion volontaire, nous avons zéro dette ;
- Nos réseaux sont dans un état globalement correct et nos installations de traitement et pompage sont de bonne qualité ;
- Les besoins d'investissement sont supérieurs à nos capacités, ce qui nécessitera comme chaque année des arbitrages ;
- En augmentant les tarifs annuellement et modérément, nous arriverons à maintenir une gestion équilibrée sans pénaliser nos concitoyens ;

Une augmentation des tarifs de l'eau de l'ordre de 4,31 % pondérée par le maintien des tarifs de l'assainissement ;

Si l'objectif d'unification de l'eau sur le territoire de la CC est aujourd'hui atteint, cette année est la 2^{ème} année d'uniformisation des tarifs de l'eau avec les communes d'Ernolsheim-sur-Bruche, Duppigheim et Duttlenheim.

D. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE DU SELECT'OM

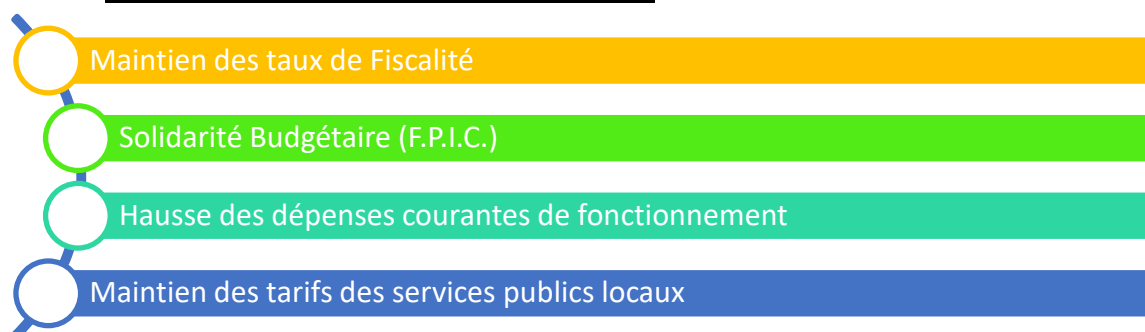
Le taux est voté par le Select'om. Le budget est constitué d'une « entrée – sortie » en terme de dépenses et recettes.

MONTANT DE LA TEOM ENCAISSEE ET REVERSEE :

2015	: 2 730 678 €	TAUX : 7,69	VOTE
2016	: 2 682 572 €	TAUX : 7,54	VOTE
2017	: 2 643 540 €	TAUX : 7,54	VOTE
2018	: 2 425 293 €	TAUX : 7,54	VOTE
2019	: 2 499 995 €	TAUX : 7,00	VOTE
2020	: 2 474 698 €	TAUX : 6,80	VOTE
2021	: 2 527 377 €	TAUX : 6,80	VOTE
2022	: 2 600 000 €	TAUX : 6,80	PREVISIONNEL

III. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE

A. LES ORIENTATIONS 2022



- Piscines
- Taxe de séjour
- Transport à la demande
- Aires d'accueil des Gens du Voyage
- Bornes de Recharge pour véhicules électriques

B. PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Projets récurrents

- ➔ Piscines : travaux d'entretien courant
- ➔ Aires d'accueil des gens du voyage : travaux d'entretien et de remise en état
- ➔ Installation des bornes de recharge Electrique : fin
- ➔ Développement du réseau de pistes cyclables
- ➔ Aménagement des cours d'eau
- ➔ Développement du SIG (2021-2022 : Numérisation du réseau d'éclairage public)
- ➔ Informatique Téléphonie Réseaux : Acquisition nouveaux équipements
- ➔ Maintien des équipements de la Banque de Matériel
- ➔ Equipement du Relais Petite Enfance
- ➔ Administration générale : Equipement et travaux d'entretien courant

Projets en cours

- ➔ Aménagement numérique du territoire : 110 950 €

Cf. Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en ALSACE.
Les communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM relèvent de la tranche ferme de ce dispositif. La participation financière concerne 3316 prises

- ➔ Aires de Camping-cars : 140 000 € TTC
- ➔ Piscine de plein air – Pataugeoire : 120 000 € TTC

Projets 2022 – 2026 en phase d'études :

- ➔ Construction Nouvelle Piscine de MUTZIG : 20 000 000 € TTC
- ➔ Création de nouvelles pistes cyclables : 9 500 000 € TTC
- ➔ Fort de MUTZIG : Achat et travaux : 3 000 000 € TTC
- ➔ Réhabilitation des digues de protection des crues
En attente des études de danger : 1 500 000 € TTC
- ➔ Aires de Camping-Car : 400 000 € TTC
- ➔ Piscines de plein-air : 600 000 € TTC
- ➔ Actions Plan Climat : 500 000 € TTC / par an
- ➔ Aires d'accueil des gens du voyage : transformation
de l'aire de Mutzig en terrain familial : 1 000 000 € TTC ?

C. PROJECTION PLURIANNUELLE 2022 – 2026

Le Solde Prévisionnelle de l'exercice 2022 est estimé à +9.260.480 €

Si on modifie la répartition du prélèvement au titre du FPIC sur l'ensemble intercommunal, les recettes de la CC s'amenuisent durablement ;

Cet abaissement de ressources, et c'est notre pari, devra être compensé dans les années à venir, par le développement économique sur notre territoire ;

On espère un retour à la normale sur la lisibilité et la stabilité de nos recettes en fonction des décisions de l'Etat : suppression de la taxe d'habitation, TVA, compensation de la baisse des impôts de production, allocations compensatrices, dotations... ;

Nous avons constitué des réserves importantes pour des projets en voie d'aboutir :

Le dossier de la piscine fera l'objet d'une décision de notre Assemblée, qui impactera nos finances ;

Nous espérons que l'achat du Fort de MUTZIG qui est inscrit dans nos statuts depuis le 14 février 2017 pour aboutir en 2022 ;

La politique des pistes cyclables va se poursuivre d'année en année par la construction d'un réseau homogène à l'échelle de notre intercommunalité ;

La proposition d'intervention de la CC dans le domaine de la Transition énergétique suppose un changement de statut de notre intercommunalité. Le choix des champs d'intervention sera débattu dès cette année.

La politique concernant l'eau pluviale démarre de manière très anticipée par rapport à d'autres territoire ; la dernière marche fiscale sera franchie l'année prochaine ;

La part du budget sur laquelle les élus ont la liberté de taux se réduit mais nous maintenons notre politique de non augmentation des taux pour le 16^{ème} budget d'affilé ;

La trésorerie de la CC est liée à une épargne pour porter de gros dossiers que nous cherchons à autofinancer. Si des besoins devaient s'en faire sentir, pour le financement des projets structurels, le recours à l'emprunt est naturellement possible ;

La CC est ainsi confrontée à une interrogation lourde. Nous souhaitons maîtriser nos dépenses de fonctionnement, mais l'addition de la charge de travail :

- Addition règlementaire,
- Développement de nouvelles compétences,
- Sollicitations multiples des communes

pose de nombreux problème à notre structure.

LE BUDGET 2022 EST ENCORE UN BUDGET SEREIN MAIS DONT LES STRUCTURES SE MODIFIENT RAPIDEMENT .

D. PERSPECTIVES

PERSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

Un Budget de préparation des dossiers majeurs

Un budget de solidarité envers les communes

Un budget qui accompagne les évolutions structurelles de la CC

Un budget impacté par les effets de la crise économique, sanitaire et des décisions gouvernementales

PERSPECTIVE BUDGETS : EAU ET ASSAINISSEMENT

Budget Eau

- Un budget structurellement stable heurté par des non refacturations extérieures

Budget Assainissement

- Un budget dont la partie assainissement pluvial s'adapte et se renforce année après année

PERSPECTIVE ZONES D'ACTIVITES

Un budget de mouvement.

Un budget évolutif

Investir pour préparer l'avenir

Installer des entreprises pour régénérer notre tissu économique

Acte classé**ROB-2022****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

AR reçu

4> **Classé** <

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-23T14-57-53.00 (MI236388413)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20220323-ROB-2022-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Date de décision : 23/03/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : [RAPPORT OB CC 2022.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 23/03/22 à 14:57

Par [WILBERT Nathalie](#)

Transmis

Date 23/03/22 à 14:57

Par [WILBERT Nathalie](#)

Accusé de réception

Date 23/03/22 à 15:04

Classé

Date 23/03/22 à 15:08

Par [SEGUIN Muriel](#)